

Assemblée d'Aparecida : bilan mitigé
João Batista Libânio

ReLations

société politique religion

NUMÉRO 720
NOVEMBRE 2007

Nouveaux visages de la migration

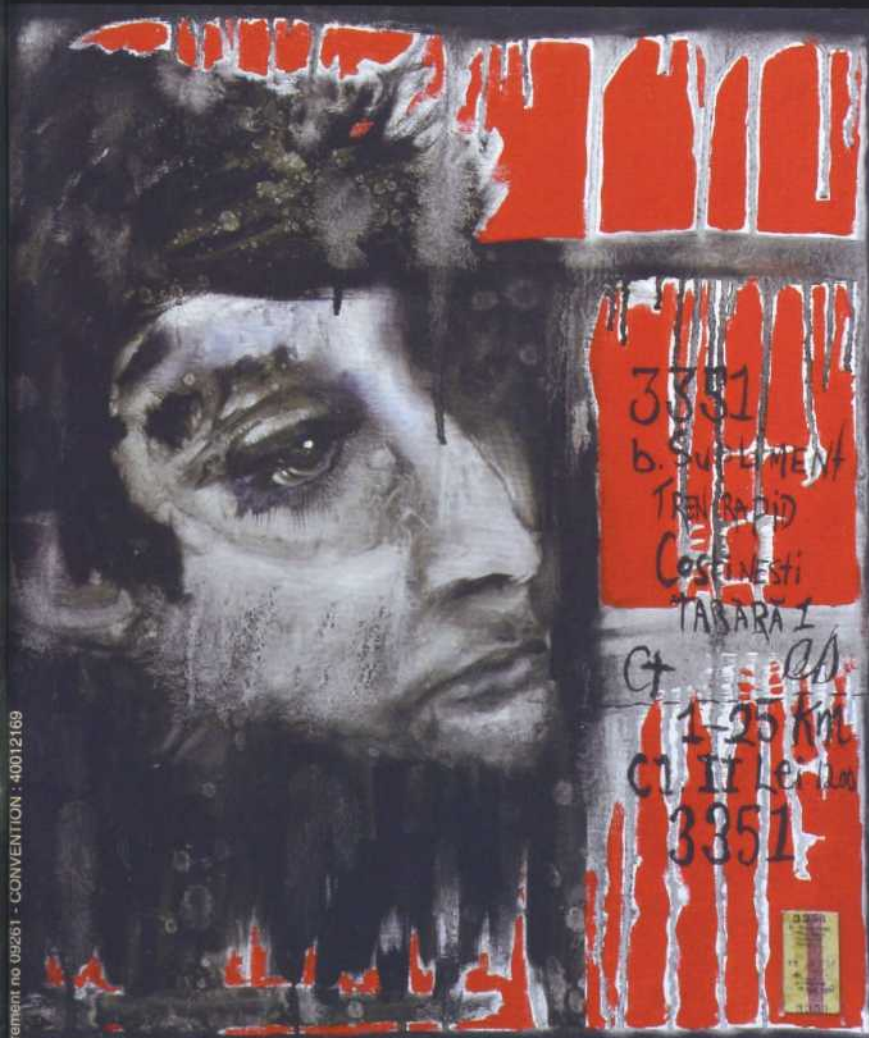
Flux migratoires
et mondialisation

Une politique canadienne
discriminatoire

L'étranger et le citoyen

Les Églises solidaires
des migrants

Controverse
Le cynisme face à la politique



4,95 \$



ARTISTE INVITÉE :
CHLOÉ SURPRENANT

ReLations

NUMÉRO 720, OCTOBRE-NOVEMBRE 2007

ACTUALITÉS	4
HORIZONS	
Solidarité avec les déshérités Joseph Xavier, s.j.	9
AILLEURS	
L'Arménie : une stabilité à quel prix? Vicken Cheterian	28
CONTROVERSE	
Le cynisme face à la politique Lise Payette Louise Dionne	30 31
REGARD	
Assemblée d'Aporecida : bilan mitigé João Batista Libânio	32
EN BREF	35
PROMENADES	
Comme une vache regarde un train Ying Chen	36
BLOC-NOTES	
Les yeux prêtés de l'autre Gregory Baum	38
MULTIMÉDIAS	39
LIVRES	40

Couverture: Chloé Surprenant, *Tren*,
huile et collage sur toile, 30 x 60 cm, 2007

DOSSIER

NOUVEAUX VISAGES DE LA MIGRATION

10

La croissance des migrations à l'échelle planétaire s'intensifie. Ces dernières prennent de nouveaux visages et transforment celui de nos sociétés. Alors que la mondialisation élimine les barrières à la libre circulation du capital, des marchandises et de l'information, les États du Nord rendent leurs frontières plus étanches aux personnes. Une refonte radicale de nos politiques migratoires s'impose. C'est en abordant le bien commun national dans la perspective plus large d'une justice universelle que nous pourrons relever le défi des migrations.

Flux migratoires et mondialisation

12

Chalmers Larose

Une politique canadienne discriminatoire

15

Victor Piché

Les réfugiés environnementaux

16

Osire Glacier

L'étranger et le citoyen

19

Étienne Tassin

La figure de l'immigré

20

Mouloud Idir

Les Églises solidaires des migrants

23

Élisabeth Garant

ARTISTE INVITÉE

Née à Montréal en 1973, **Chloé Surprenant** a commencé à peindre dès l'adolescence. Elle préfère travailler sans filet : « Mon atelier, dit-elle, est partout où il y a de la vie. » À ses débuts, elle a participé (avec les PDG, Armand Vaillancourt, François Gourd) aux événements de peinture en direct des Foufounes Électriques. Au cours de ses voyages en Europe, elle a privilégié l'art éphémère en peignant sur les murs des bâtiments abandonnés, dans les *squats* où elle a vécu, sur la carrosserie des camions de *travellers*. Depuis qu'elle peint sur toile, elle a exposé à Montréal et à Prague. Son thème de prédilection est l'âme humaine, c'est-à-dire l'âme migrante, qu'elle cherche à capter sur le vif, par la vertu du flou, dans un entre-deux qui est l'instant de vérité. On peut consulter son site web – *Les Apatriés : exposition virtuelle* – à l'adresse suivante : <www.chloesurprenant.com>.

Revue fondée en 1941

Relations est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : 514-387-2541
télé. : 514-387-0206

relations@cfj.qc.ca
www.revuerelations.qc.ca

DIRECTEUR
Jean-Marc Biron
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Ravet
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Marco Veilleux
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Catherine Caron
DIRECTION ARTISTIQUE
Mathilde Hébert
ILLUSTRATIONS
Goldstyn, Lino, Zohar

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé
COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Louise Dionne, Céline Dubé, Guy Dufresne, Jean-François Filion, Élisabeth Garant, Mouloud Idir, Nicole Laurin, Guy Paiement, Sylvie Paquerot, Rolande Pinard
COLLABORATEURS
André Beauchamp, Dominique Boisvert, René Boudreault, Marc Chabot, Ying Chen, Jean-Marc Éla, Osire Glacier, Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION
Impart Litho, Victoriaville
Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère* et dans *l'Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

ABONNEMENTS
Ginette Thibault
8 numéros (un an) : 35 \$ (t. i.)
Deux ans : 65 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 45 \$ Étudiant : 25 \$
Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)
TPS : R119003952 TVQ : 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada

Envoi de Poste-publication
Enregistrement n° 09261

L'identité contre la politique?

Les propos teintés de xénophobie que la Commission Bouchard-Taylor permet de monter en épingle – tant ils sont placés en exergue par les médias de masse qui n'ont cessé de carburer à la mise en spectacle de la vie sociale –, éveillent un malaise. Mais passé ce sentiment, il ressort un constat pas moins navrant: le discours identitaire qui évacue toute dimension politique prend une place grandissante dans le débat sur les accommodements raisonnables.

D'un côté, le «eux», la multitude de communautés culturelles minoritaires, drainant avec elles certaines demandes de reconnaissance menaçantes et, de l'autre, le «nous», la majorité porteuse d'une identité nationale fragilisée par celles-ci. Entre les deux, un jeu d'équilibre où chacun devrait occuper la «juste» place qui lui revient, l'un dans la sphère privée,

dans des rapports sociaux conflictuels qui traversent toutes les communautés d'appartenance et embrassent l'État lui-même.

On ne retrouve rien ici qui renvoie à l'ébranlement radical de toute certitude identitaire, de tout fondement de la société, que symbolise le politique. En effet, l'action politique, faut-il le rappeler, surgit des brèches de l'ordre social: d'une part, en tant que conscience qu'aucune communauté dite «naturelle» n'est au fondement de la vie sociale – fut-elle symbolisée par la nation – et que rien, aucun destin, aucune nature ne justifie l'injustice et l'inégalité sociale; et d'autre part, en tant que lutte commune contre les structures sociales de domination, au nom de la dignité humaine.

Tout rapport à l'identité, passé au crible du politique, affleure dès lors comme construction imaginaire, sans pour autant que l'on puisse déduire par là qu'il relève d'une illusion. Au contraire, l'imaginaire se manifeste comme constitutif de notre rapport au réel. Mais de même que celui-ci passe par le langage, créant ainsi une distance, un vide entre les choses, les êtres et soi qui a pour nom «monde», de même toute identité, individuelle ou collective, nourrie de récits, de mémoires, de regards, d'expériences vécues, n'est jamais collée à soi ni univoque; un vide s'y loge qui a pour nom «altérité» et permet de penser un «monde commun».

Nous mesurons ainsi l'écart qui sépare du politique la mise en scène d'un «nous» sans failles qui nous est servi à satiété dans le débat public. Comment sentir alors les liens qui nous unissent – grâce à ces identités plurielles et par delà celles-ci – dans la lutte contre l'exclusion, la précarité et l'exploitation qui sont souvent les causes d'un repli identitaire? Il n'est pas étonnant que les courants conservateurs trouvent là matière à «sortir du placard» avec bruit et fracas. Ils ai-

ment à jouer la nation contre la démocratie, le culturel contre le politique, manière bien à eux de participer à la dépolitisation de la société. Tel Mathieu Bock-Côté, par exemple, ils appellent à se mobiliser autour d'«institutions fortes», à ne pas craindre de se sacrifier au destin de la nation plus grande que soi. Comme s'il s'agissait de se tourner vers une transcendance irradiant sur nous sa grâce. Cet appel cache mal une intention moins dévote de domestiquer le mouvement social, la «racaille» démocratique, et de biffer l'antagonisme social. Une démocratie, d'accord, mais disciplinée dans laquelle les élites accapareuses ont revêtu les habits respectueux de représentants de la nation.

C'est le combat qu'ils nous proposent. Étrange voix d'un autre temps – chant de sirène – qui tourne le dos à ce qui devrait pourtant être l'objet urgent de notre agir collectif: l'emprise de plus en plus grande du Capital sur notre existence, les formes de vie sociale et le travail. Elle contraint à se mutiler, à se doper, à s'humilier, à ravager la terre, à saborder ses propres conditions d'existence, au nom d'une pure logique mercantile, comme autant de façons de se soumettre à son destin. C'est contre cette fatalité qu'il faut s'insurger et mener la lutte politique nécessaire pour harnacher l'économie financiarisée. Cela n'exclut pas, bien entendu, le combat pour la souveraineté. Encore faut-il ne pas perdre de vue l'horizon de la globalisation sous lequel il est mené, et le projet politique dont il doit être résolument porteur, pour ne pas se voir entraîné à son corps défendant plus avant dans la logique marchande, que ce soit sous le label de la Nation inc. ou comme destin inscrit dans le ciel de l'histoire.

JEAN-CLAUDE RAVET



Chloé Surprenant,
*Mon cœur à la
morgue (détail),*
acrylique sur toile,
46 x 46 cm, 2003

l'autre dans l'espace public. Comme s'il s'agissait, tout compte fait, d'atteindre un vivre ensemble harmonieux en définissant simplement la place respective de chacun dans la société. Comme si nous n'étions pas pris

a

Un happening du mouvement social

Après de multiples tentatives, le premier Forum social québécois (FSQ) s'est enfin réalisé!

LORRAINE GUAY

L'auteure est membre de D'abord Solidaires

Ce premier Forum social québécois a été un véritable «*happening* démocratique», un surgissement de vitalité de la société civile et un moment de luminosité dans la grisaille du paysage politique québécois, canadien, nord-américain et même occidental.

Dès l'ouverture, la soirée culturelle a été explosive; elle résonne encore dans les murs du Medley! Le FSQ commençait avec la réalisation d'une promesse: «Remettre les artistes au cœur de la cité pour nous aider à lutter contre l'indifférence et l'isolement, pour que les chaussées et les planchers qui accueillent nos pas éveillent notre sens critique, pour que l'imagination n'ait pas de limites ni d'attaches quand il s'agit de penser un autre monde possible».

Il faut d'abord souligner la richesse des axes thématiques (droits humains, services publics, monde du travail, économie solidaire, démocratie et participation citoyenne, guerre et pacifisme, etc.), la pertinence des sujets des grandes conférences (régions, services publics, ressources naturelles, droits, démocratie, solidarités Québec-Amériques) et la vigueur du questionnement mené contre le projet impérial néolibéral au profit non pas simplement d'un projet de société pour le Québec, mais d'une société de projets pour un autre Québec et un autre monde.

L'ampleur de la participation – plus de 5000 personnes de toutes les régions du Québec – a également de quoi réjouir ainsi que la diversité des 450 ateliers issus du processus d'autoprogrammation et la qualité des interventions non seulement des personnes-

ressources, mais aussi et surtout des participants. Ça échangeait. Ça discutait. Ça prenait la parole, expérimentant ce que Chico Whitaker (cofondateur du Forum social mondial) nomme «l'horizontalité des rapports entre participants: une horizontalité qui permet l'échange libre d'expériences, la reconnaissance et l'apprentissage réciproques, la consolidation des liens ou la construction de nouvelles alliances entre les organisations et mouvements» (*Changer le monde... mode d'emploi*, Éditions de l'Atelier, 2006).

Les enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés ont été abordés à travers une solide programmation féministe, écologiste, populaire, culturelle, internationaliste, etc., de sorte que toute la vie, tous les systèmes d'exploitation ont été remis en question et que des solutions de rechange ont été proposées pour tous les problèmes... clouant le bec à tous ceux qui accusent les mouvements sociaux d'immobilisme et d'être des empêchements de «progrès».



Photo: Isabelle Schaefers



Ce premier FSQ aura aussi été, et pleinement, le théâtre de la rencontre avec les peuples autochtones dont la présence constante nous a rappelé combien il est urgent de mener solidairement les luttes pour la reconnaissance de leurs droits. Les milliers d'hommes et de femmes qui ont participé au FSQ ont été horrifiés d'apprendre que le gouvernement canadien s'apprêtait à voter contre une déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et ils se sont immédiatement mobilisés pour le faire changer de cap.

Suivant la tradition des forums sociaux, celui-ci s'est clôturé par l'Assemblée des mouvements sociaux qui offre un cadre distinct où ceux et celles qui le désirent peuvent parler d'une seule voix (ce que le forum en tant que tel n'offre pas). Ainsi, 130 organisations ont jusqu'à maintenant signé l'Appel solidaire des mouvements sociaux *UniEs pour l'avenir du Québec et du monde*. Une semaine de mobilisation aura également lieu en janvier à la grandeur du Québec, avec comme point culminant la journée mondiale d'action du 26, initiée par le Forum social mondial. La marche festive a suivi, pendant laquelle près de 2000 marcheurs et marcheuses ont pu exprimer, dans le plaisir et la fraternité, leurs talents pour la danse improvisée, la musique inventée et le bruit... bien appuyé!

Certes, un bilan critique reste à faire mais on peut déjà affirmer que le FSQ a été un de ces instants magiques qui contiennent des années de travail militant, de mobilisations, grandes et

petites, qui chassent la lassitude, la fatigue, les tensions, conflits et divisions... parce que les luttes sont longues et que ce que nous avons gagné ne l'est jamais définitivement. Comment conserver à la fois la vitalité, la diversité, l'imagination, la liberté, l'au-

tonomie des individus et de groupes sociaux pluriels et construire un véritable mouvement social solidaire et unifié, capable de faire reculer les politiques militaristes du gouvernement canadien, d'en finir avec le conservatisme et le populisme de nombre de politiciens québécois et d'imposer son ordre du jour politique progressiste? C'est notre défi, avec celui de faire en sorte que le formidable *happening* festif et démocratique que constitue un forum social aussi réussi inspire notre engagement durablement, quotidiennement et modestement dans toutes ces luttes qui changent le monde et qui nous transforment en même temps. ●

Photo :
Gabrielle Gérin

Le sommet de Montebello

L'ironie et la désinvolture masquent l'imposition d'un nouveau modèle de gouvernance publique-privée antidémocratique.

DORVAL BRUNELLE

À la conclusion du troisième sommet sur le Partenariat nord-américain sur la sécurité et la prospérité (PSP), qui se déroulait à Montebello au Québec, les 20 et 21 août 2007, le ton en conférence de presse a été on ne peut plus laconique et ironique. Pour illustrer l'utilité de ces rencontres et la nécessité d'une harmonisation normative entre les États-Unis et le Mexique, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a parlé de l'absurdité du maintien d'une réglementation particulière en citant l'exemple des bonbons (communément appelés *jelly beans*) produits suivant des

critères différents de part et d'autre de la frontière. Quant au président Bush, pour mettre en lumière la dimension essentiellement anodine de cette rencontre à trois, il s'est gaussé des inquiétudes de certains de ses concitoyens concernant la construction éventuelle d'une autoroute géante reliant le Canada au Mexique. Seul le président Calderón du Mexique a adopté un ton de circonstance, inquiet qu'il était que l'ouragan Dean, qui menaçait la côte du Yucatan ce jour-là, ne pulvérise le socle sur lequel repose une présidence gagnée à l'arraché et à la suite de manœuvres frauduleuses, le 2 juillet 2006.

Or, n'en déplaise aux médias de masse, comment croire et faire croire

L'auteur est professeur
au Département de
sociologie et directeur
de l'Observatoire des
Amériques de l'UQAM :
<www.ameriques.uqam.ca>



que l'homme le plus puissant de la planète ait consacré deux jours à rencontrer deux leaders bancals uniquement pour échanger quelques bonnes plaisanteries entre voisins? Mais le résultat final est là: grâce à cet habile recadrage effectué par les manipulateurs d'opinion, un rituel qui compte parmi les plus importants et les plus révélateurs du processus d'intégration à grande échelle en cours en Amérique du Nord a été ravalé au niveau d'une *garden-party*.

Jacques Goldstyn

Il faut le dire et le répéter, ces rencontres ne constituent pas des témoignages de civilité et elles ne relèvent pas du « *business as usual* », comme l'ont affirmé de savants commentateurs. Elles n'ont même pas grand-chose à voir, comme s'est plu à l'évoquer le président Bush, avec les rencontres de chefs d'État tenues dans le cadre de l'Union européenne. Car ces sommets annuels, auxquels assiste le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC), ont instauré un mode radicalement nouveau de *gouvernance publique-privée* à l'échelle continentale. Le fait que le CNAC regroupe trente chefs des plus grosses entreprises à raison de dix par pays l'illustre à merveille. Cela comprend Chevron, Ford, FedEx, GE, GM, Lockheed Martin, UPS et Walmart aux États-Unis; BCE, Home Depot, Manulife, Power Corp., Scotiabank et Suncor au Canada; Kimberly Clark du Mexique, Avicar de Occidente et Grupo Impulso, au Mexique. Or, ce type de gouvernance n'a strictement rien à voir avec les institutions politiques qui encadrent le processus d'intégration économique ailleurs dans le monde, que ce soit en Europe ou en



LE SOMMET DE MONTEBELLO

Amérique latine. Il n'y a ici ni légitimité, ni transparence, ni pluralisme, ni non plus de reddition de comptes, d'où l'existence d'un mouvement d'opposition au PSP qui a bien des chances de grandir.

D'ailleurs, pour prendre une autre mesure du processus en cours, il aurait suffi de surmonter l'amnésie qui caractérise les paraphraseurs de communiqués officiels et de se reporter au rapport du Groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'Amérique du Nord, déposé avant le premier sommet tenu à Waco, le 23 mars 2005. On y aurait lu que le second objectif du thème du PSP intitulé « améliorer et accélérer le processus d'approbation réglementaire en Amérique du Nord », portait un titre révélateur « Acier: un partenariat stratégique pour une industrie stratégique ». À l'arrivée, deux années plus tard, le partenariat stratégique a bel et bien été réalisé dans ce secteur, comme en témoigne l'article publié dans *Le Devoir* du 13 juillet 2007, dans lequel Gérard Bérubé note

que le Canada, « l'un des pays les mieux pourvus en ressources minières, [vient] déjà de voir racheter coup sur coup trois de ses fleurons de l'acier: Dofasco, Ipsco et Algoma. Le dernier sidérurgiste canadien indépendant, Stelco, se retrouve dans la mire de trois prétendants ».

Il faudrait ainsi reprendre les objectifs du partenariat pièce par pièce, morceau par morceau, afin de montrer et de démontrer que l'intégration suit effectivement son cours dans les secteurs du transport, de l'énergie et, en particulier, de l'électricité. Cette stratégie a un double but: celui de sécuriser la société des États-Unis contre toutes les menaces venues de l'extérieur et d'assurer la pérennité du mode de vie inspiré de l'*American way of life* aux ressortissants des États-Unis, et à eux seuls. Les vrais amis et les véritables alliés des États-Unis, ce sont ceux qui se plient à ces exigences; les autres sont, au mieux, objets de ridicule et d'ironie, au pire, des ennemis. ●



Querelle de rites?

Les débats liturgiques sont toujours le symptôme d'enjeux plus profonds sur le sens de la foi et la vision de l'Église.

MARCO VEILLEUX

Le 7 juillet dernier, Benoît XVI publiait un décret libéralisant l'usage du « rite tridentin » pour la célébration de la liturgie catholique (messe, sacrements du baptême et du mariage, funérailles, etc.). On a vite parlé d'un retour de « la messe en latin ». Les choses sont plus complexes.

Le second concile du Vatican (1962-1965), sans désavouer l'usage du latin, a autorisé les célébrations en langues vernaculaires. Cette décision a marqué les esprits. Mais ce concile allait beaucoup plus loin. Sa réforme de la liturgie était le fer de lance de tout l'*aggiornamento* de la foi et de l'Église qu'il comptait réaliser. Pour ce faire, les Pères conciliaires s'appuyèrent sur les acquis du mouvement liturgique – ce vaste courant qui, depuis le XIX^e siècle, avait stimulé les études historiques en liturgie, renouvelé la mise en œuvre de cette dernière et cultivé, chez les fidèles, son intelligence. Fruit mûr de ces recherches, la messe que nous célébrons depuis le Concile – dans sa structure et son esprit, dans ses gestes et ses paroles – est donc plus « traditionnelle », parce qu'enracinée aux sources du christianisme apostolique et patristique. Elle s'est vite répandue dans l'ensemble de l'Église latine, si bien que le rite antérieur, qui remontait au concile de Trente (XVI^e siècle), était en pratique tombé en désuétude – sauf pour une portion d'irréductibles : les catholiques « traditionalistes » ou « intégristes » (sur cette mouvance, voir l'article d'Anne-Marie Aitken dans le n° 714 de *Relations*).

Le décret de Benoît XVI marque sa volonté de reconquête de cette frange de prêtres et de fidèles (dont plusieurs

sont en rupture avec Rome). Or – et là réside l'ambiguïté du geste pontifical – ces derniers font de la messe tridentine un étendard de leur refus plus global des avancées de Vatican II. Ils considèrent comme une hérésie la reconnaissance de la liberté religieuse; ils rejettent avec véhémence le dialogue œcuménique et interreligieux; ils méprisent toute volonté d'ouverture critique au monde moderne, etc. En ne ménageant aucun effort pour ramener ces brebis récalcitrantes dans le giron romain, le pape semble donc accorder une certaine légitimité aux détracteurs du Concile. Cela est déplorable. Et si l'on ne saurait reprocher au pasteur universel son souci d'unité, on souhaiterait toutefois lui voir déployer la même énergie pour aller au devant de tous ces autres fidèles – beaucoup plus nombreux – qui attendent eux aussi une reconnaissance de leur « sensibilité » religieuse. C'est pourquoi, pour les catholiques loyaux à l'enseignement de Vatican II et fermement engagés dans sa mise en œuvre, il est inquiétant de voir les autorités romaines – habituellement si inflexibles – faire de tels compromis pour récupérer les traditionalistes.

Au Québec et au Canada, où ceux-ci demeurent encore assez marginaux (et où rares sont les prêtres maîtrisant le latin), il est possible que ce document ait pour le moment peu de conséquences. En revanche, dans l'Église de France où vivent la majorité des traditionalistes, ce décret cause un profond malaise. Pour satisfaire les « besoins » de ces derniers, l'épiscopat français avait déjà consenti à des aménagements. Un certain *modus vivendi* s'était installé. Le document pontifical renverse l'équilibre. Il retire entre autres

aux évêques la faculté d'autoriser ou non la célébration dans le rite tridentin, laissant cette décision aux prêtres – si « un groupe stable de fidèles le demande ». Le pape semble ainsi céder aux revendications des intégristes et sape encore davantage l'autorité des évêques. Il réduit leur rôle à celui de « veiller à ce que tout se passe dans la paix et la sérénité ». De plus, il fait de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* – organe romain chargé de ce dossier – une sorte d'instance d'appel à laquelle les catholiques attachés au rite tridentin pourront recourir si un curé ou un évêque ne pourvoit pas à leurs exigences liturgiques. En plus d'être ingérable et de prêter flanc à des pratiques de chantage et de délation, ce système est une contradiction patente du principe de la collégialité.

Bien sûr, certains diront qu'il n'est pas illégitime d'apprécier l'esthétique baroque et la « sacralité » du rite tridentin. Peut-être. Mais la liturgie n'est pas qu'une affaire de goût. Elle incarne une vision de Dieu et du salut. Elle met en œuvre une représentation de l'Église et de ses rapports au monde. La liturgie manifeste ainsi une « identité ». En faisant d'elle un bastion de leurs revendications, les traditionalistes l'ont bien compris. En la négligeant trop souvent ou en s'en méfiant, les « catholiques sociaux » ont fait erreur. Avec ce document pontifical – et avec celui quasi simultané de la Congrégation pour la doctrine de la foi réitérant la « suprématie » de l'Église romaine –, c'est une identité catholique restauratrice, condescendante et intransigeante qui s'affirme. Celles et ceux qui croient à un autre type de catholicisme que celui-là seraient bien avisés d'investir, d'une manière significative, dans une pratique liturgique fidèle à l'esprit du Concile. ●



Minières canadiennes : un cas en Équateur

Un projet minier canadien dans l'Amazonie équatorienne soulève une forte opposition parmi la population locale.

LAURA HANDAL LOPEZ

L'auteure est responsable des actions urgentes au Comité pour les droits humains en Amérique latine.

Le 2 décembre 2006, le député équatorien Salvador Quishpe est enlevé par des membres des forces armées à Tundayme, dans la province de Zamora Chinchipe, au sud-est de l'Équateur. Cela s'est passé durant une mobilisation contre la minière canadienne Corriente Recursos. Cette nouvelle a attiré l'attention des médias internationaux sur la répression et la persécution qui sévissent contre les populations de Zamora Chinchipe et de Morona Santiago qui s'opposent au développement minier dans leur province.

C'est dans ces provinces, en effet, qu'est situé le projet minier canadien, dans l'une des zones protégées de l'Amazonie équatorienne faisant partie du Parc binational (Pérou-Équateur) du Condor. La compagnie Corriente Recursos a obtenu des concessions minières dans la région en 2000 et a fondé une entreprise locale – la Ecuacorriente – en vue de prendre en charge le projet sur le terrain.

En novembre 2006, les habitants de la région découvrent que l'entreprise a obtenu, à leur insu, des concessions de cantons entiers où ils vivent, et que les projets miniers qui y seraient implantés auraient des conséquences néfastes pour les centres ruraux et urbains environnants, ainsi que sur les écosystèmes.

Les conflits avec la compagnie ont débuté le 9 novembre 2006 par un soulèvement de citoyens préoccupés par la situation, dans la région de Chuchumbeza, qui s'est terminé par

un violent affrontement avec l'armée et un bilan de 14 blessés. Quelques jours plus tard, le gouvernement s'est engagé à stopper les activités d'Ecuacorriente par un accord signé entre le ministre du Travail et de l'Emploi et les instances citoyennes locales s'opposant au développement minier.

Cependant, cela n'a pas empêché la compagnie de poursuivre ses activités. Le 1^{er} décembre 2006, voyant que ni l'accord ni les efforts des autorités locales pour le faire respecter et demander une issue légale au conflit n'avaient fonctionné, les citoyens se sont à nouveau mobilisés. Ils ont organisé une marche pacifique vers Tundayme, un des centres peuplés situés dans la zone acquise par la compagnie, pour aller s'entretenir avec les responsables du projet minier. La manifestation, à laquelle participaient femmes, hommes et enfants, a été brutalement réprimée par les gardes de sécurité de la minière et des membres des forces armées au service de la compagnie. Rodrigo Aucay, président du Comité de défense de la santé, de la nature et de la vie du canton El Pangui, raconte : « À Tundayme, ils ont séquestré 19 personnes, hommes et femmes, incluant le député Salvador Quishpe. Les femmes ont été emmenées au campement d'Ecuacorriente pour interrogations, une d'entre elles a été victime d'une tentative de viol. » D'autres manifestants ont été battus ou blessés par balle.

Pour l'instant, Ecuacorriente a suspendu ses activités, mais les citoyens des deux provinces demeurent vigilants



et continuent de se mobiliser afin d'empêcher la compagnie de remettre en marche son projet. Les habitants des régions concernées craignent que la mine à ciel ouvert ainsi que la déforestation, la contamination des sols et des sources d'eau et l'érosion que cela implique, détruisent leurs aires d'agriculture et d'élevage et affectent profondément leur santé.

Une stratégie de développement, comme voie de rechange aux activités minières, a été proposée par la Fédération interprovinciale des Centres Shuar, la première organisation autochtone d'Amazonie équatorienne, située à la frontière du Pérou. Elle a été bien accueillie par les groupes mobilisés des deux provinces équatoriennes en cause. Elle mise sur l'écotourisme. « Nous voulons des provinces écologiques afin de pouvoir protéger l'eau et l'oxygène pour toute la planète, face aux changements climatiques. Nous voulons protéger l'environnement pour tous les êtres humains, pas seulement pour les Autochtones », a déclaré Miguel Tankamash, président de la Fédération. Roberto Wachapan, son responsable des communications, ajoute : « Nous voulons faire respecter la volonté des gens que nous représentons, qui disent non aux compagnies minières, pétrolières et hydroélectriques sur notre territoire. » ●

Solidarité avec les déshérités



JOSEPH XAVIER, S.J.

Ce n'est pas tous les jours que les plus déshérités de ce monde font la manchette en imposant leur présence dans un événement international. C'est pourtant ce qui s'est passé au quatrième Forum social mondial (FSM) de Mumbai, en 2004, où une formidable mobilisation des mouvements populaires indiens a eu lieu. Profitant de la présence de nombreux acteurs sociaux et de médias du monde entier, les Dalits venus des quatre coins de l'Inde sont parvenus à se faire entendre en organisant la « Marche nationale des Dalits pour l'affirmation de leurs droits ». Représentant 30 % des quelque 100 000 participants majoritairement indiens présents au Forum, les Dalits lui ont donné une couleur populaire jamais vue auparavant, même à Porto Alegre. Rappelons que les Dalits, plus connus en Occident sous le nom d'intouchables, sont parmi les citoyens les plus opprimés en Inde, étant considérés par le système de castes comme « impurs ».

Au cœur de cette mouvance se trouve SAPI (South Asian Peoples' Initiatives). Fondé en 2003, SAPI regroupe et facilite la coordination des actions d'une centaine d'organisations – ONG, groupes communautaires, mouvements populaires et sociaux – de l'Inde, du Népal et du Sri Lanka. Il n'a cessé depuis de croître en force et en nombre.

Animé par 250 jésuites engagés dans l'action sociale, SAPI, qui compte actuellement quelque 5000 membres, œuvre à la création d'une société démocratique, égalitaire, laïque et pluriculturelle. Il le fait par le biais de réflexions et d'actions communes avec et au nom des exclus de la société : Dalits, Adivasis (communautés autochtones tribales), femmes, travailleurs non organisés, enfants, jeunes, réfugiés et minorités culturelles et religieuses. Cette mission se réalise de différentes façons : occupation et élargissement

Animé par 250 jésuites engagés dans l'action sociale, SAPI regroupe et facilite la coordination des actions d'une centaine d'organisations.

de l'espace public; organisation, mobilisation et visibilité médiatique de luttes locales; ateliers et séminaires; conscientisation; interventions dans la sphère gouvernementale; défense des droits humains; réseautage national et international; promotion d'un modèle de développement local et durable alternatif; campagnes nationales; formation juridique; soutien logistique et participation aux luttes populaires en matière de droits économiques, culturels et sociaux.

SAPI est actuellement engagé dans une campagne de soutien aux Dalits en Inde. Depuis 2004, en effet, il a réuni et mis en dialogue au-delà de 200 organisations et mouvements populaires de Dalits provenant de partout en Inde afin de réfléchir à ce que pourrait être une politique nationale concernant les Dalits. Les rêves et les aspirations des

Dalits se sont cristallisés sous la forme d'un document intitulé *A Dalit Vision for a New India: Campaign for a National Dalit Policy*. Ce document a été porté à l'attention du public durant le Forum social indien en 2006. SAPI s'est joint dernièrement à une campagne similaire en soutien aux communautés tribales de l'Inde, les Adivasis, en vue de la reconnaissance de leurs droits coutumiers.

SAPI a très vite compris que les forums sociaux constituent un puissant instrument de création de solidarités et de réseautage favorisant la mise en contact des organisations et des populations marginalisées, de langues et de cultures multiples. Dès sa fondation, en 2003, environ 160 délégués participaient au Forum social d'Asie à Hyderabad. Ils étaient plus de 1650 délégués présents au quatrième Forum social mondial (FSM) de Mumbai, en 2004. De trente à soixante délégués ont été envoyés aux FSM subséquents et plus éloignés géographiquement : ceux de Porto Alegre (Brésil) en 2005, de Karachi (Pakistan) en 2006 et de Nairobi (Kenya) en 2007.

Devant la culture de mort et d'exclusion qui accompagne la mondialisation néolibérale, le réseau SAPI est animé du désir de promouvoir une culture de vie et d'espoir. Pour ses membres, un autre monde est non seulement possible, mais nécessaire. ●

L'auteur, jésuite, est coordonnateur des South Asian Peoples' Initiatives (SAPI)

Nouveaux visages de la migration

MARCO VEILLEUX

Depuis toujours, les êtres humains ont été en mouvement. La croissance des migrations à l'échelle planétaire constitue toutefois l'un des défis les plus importants du monde contemporain. Ces déplacements de personnes s'alimentent à diverses causes: les guerres, la pauvreté, les répressions politiques, les fléaux naturels, le chômage, le désir légitime d'améliorer son sort et celui de ses enfants... Or, selon les paramètres néolibéraux de la mondialisation, ces flux migratoires relèvent d'abord des exigences de la mobilité de la main-d'œuvre. Ils doivent donc être «gérés» en fonction de la compétitivité des marchés et dans une logique de réduction des coûts de production et de maximisation des profits. À cette navrante perspective utilitariste s'ajoute maintenant tout le contexte de «l'obsession sécuritaire» et du contrôle des frontières issu de l'après-11 septembre. Les principes humanistes qui pourraient éclairer la problématique complexe des migrations semblent trop souvent relégués à la marge.

Ainsi, comme l'affirme Chalmers Larose dans l'article qui ouvre notre dossier, «il est déplorable de constater que les politiques d'immigration reflètent davantage ce rapport coût-bénéfice très réducteur qui reproduit un réflexe mercantile faisant abstraction des dimensions et des conditions de la personne humaine». Voilà pourquoi une refonte radicale de nos politiques migratoires s'impose. Ces dernières devraient mieux tenir compte des enjeux sociaux liés à l'intégration des immigrants au sein des pays d'accueil. Elles devraient également se préoccuper des répercussions négatives de ces déplacements de population sur la capacité de développement autonome des pays «sources» d'immigration. Elles devraient enfin, et par-dessus tout, assurer impérativement la protection et le respect des droits humains des personnes migrantes.

À cet égard, la Convention des Nations unies sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille constitue une référence fondamentale. Malheureusement, comme le souligne Victor Piché dans un texte qui suscite l'indignation, «aucun pays développé n'a à ce jour ratifié cette convention, de sorte que ces droits demeurent trop souvent lettre morte». Si le Canada refuse de le faire, c'est que plusieurs articles de ce document l'obligeraient à transformer radicalement ses programmes – particulièrement ceux favorisant les «migrations temporaires». Ces derniers sont en effet hautement discriminatoires. Ils maintiennent un nombre croissant de personnes qui séjournent et travaillent sur notre territoire dans une incapacité d'accès au statut de citoyen – comme c'est le cas, entre autres, des aides familiales résidentes ou des travailleurs agricoles saisonniers. De plus, ils prêtent flanc à ce que nous pouvons véritablement qualifier de «formes contemporaines d'esclavage» (sur cette troublante question, voir le dossier que *Relations* publiera en mars 2008).

Par ailleurs, aux nombreux facteurs déjà connus à l'origine des déplacements humains dans le monde, s'ajoutent maintenant la dégradation accélérée de l'environnement et les changements climatiques. Ces phénomènes, en rendant des zones entières inhabitables, poussent des populations à l'exode. Osire Glacier souligne ici que «dans quelques décennies, le nombre des réfugiés environnementaux dépassera celui des réfugiés pour des raisons de guerre ou de violence». Une grave crise humanitaire se pointe donc à l'horizon.

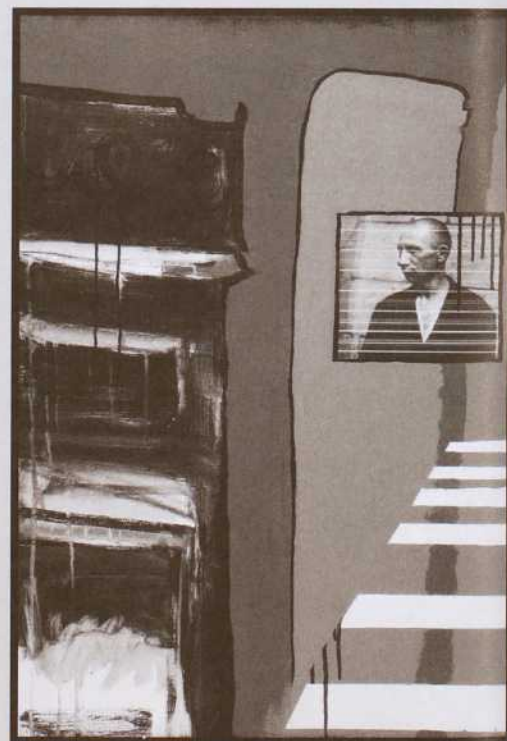
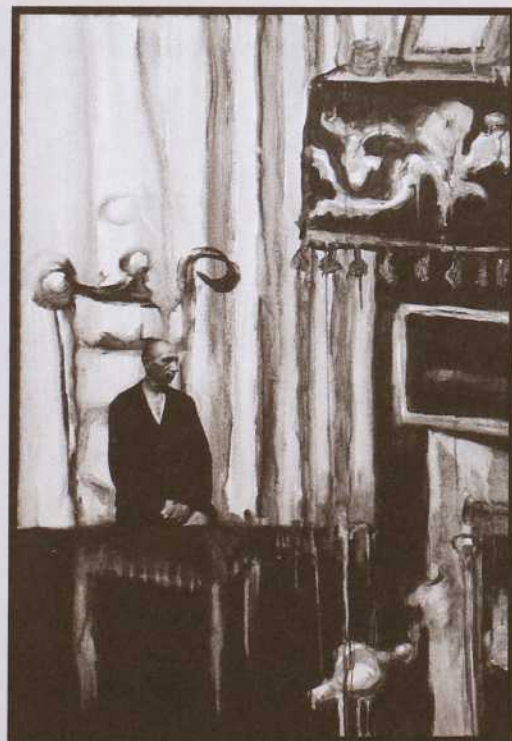
Face à ces nouveaux visages de la migration, il peut être salutaire de faire un détour par la philosophie politique. Paradoxalement, alors qu'une mondialisation impérialiste fait tomber les barrières pour imposer au maximum la libre circulation du capital, des marchandises, de l'information et de la culture de masse, les États du Nord rendent leurs frontières plus étanches aux personnes. De ce fait, ils refoulent «l'étranger» dans un non-lieu légal, national, économique et imaginaire. À travers sa réflexion aussi exigeante que stimulante, Étienne Tassin nous conduit à la question de fond qui sous-tend tout le débat relatif aux phénomènes migratoires: celle de la reconnaissance politique de l'*autre*. Pour lui, ce «rapport politique est celui qui favorise l'éclosion contre l'exclusion», c'est-à-dire «la naissance [...] dans l'espace public de la visibilité commune de citoyens, quelles que soient la culture ou la nationalité où s'est forgée l'identité personnelle et sociale de ceux-ci». Une telle assomption politique de l'étranger permet – comme l'évoque si bien Mouloud Idir en se référant au penseur Abdelmalek Sayad – «de dénaturaliser le rapport au monde en nous obligeant à réhistoriciser des notions qui semblent aller de soi: l'État, le territoire, la nation, l'identité, etc.».

En conclusion, le texte d'Élisabeth Garant rend compte de l'engagement trop souvent méconnu – autant par l'opinion publique en général que par les chrétiens eux-mêmes – des Églises en faveur des migrants. En paroles et en actes, des personnes croyantes, des communautés de foi et des institutions religieuses contribuent activement à l'établissement de cadres juridiques et politiques d'accueil et de protection des immigrants et des réfugiés plus conformes à la justice. Ce dernier texte de notre dossier est parsemé de quelques citations de leaders d'autres traditions religieuses, illustrant bien que ce devoir d'hospitalité, s'il est au cœur de la foi chrétienne, est aussi un principe universel qui la transcende.

La mobilité humaine est un processus en évolution constante. Elle continuera de se développer, prenant de nouveaux visages et transformant celui de nos sociétés. C'est entre autres en abordant le bien commun national dans la perspective plus large d'une justice, d'une solidarité et d'une dignité véritablement universelles que nous pourrions relever les défis contemporains posés par cette réalité aussi vieille que le monde.

«Paradoxalement, alors que nous sommes à une époque où l'on n'a jamais eu autant conscience de la valeur des droits humains, nous assistons à un recul troublant de leur mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les droits civils et politiques. Je pense que c'est là une conséquence des événements de septembre 2001 et de la priorité donnée à la lutte contre le terrorisme.»

LOUISE ARBOUR, HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME



Chloé Surprenant, *Le chômeur ou Déclinaison sur le chômeur d'August Sander* (triptyque), acrylique et collage sur toile, 90 x 183 cm, 2007

Flux migratoires et mondialisation

La migration est un enjeu de puissance économique pour les États. Mais pourront-ils négliger encore longtemps de considérer ce phénomène complexe sous l'angle du respect des droits humains? Une refonte du paradigme dans lequel on conçoit les politiques migratoires s'impose.

CHALMERS LAROSE

L'auteur est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté de l'UQAM

L'intensité et la variété des flux transnationaux des personnes dans le monde semblent être un aspect central de la mondialisation croissante de l'économie. Le rapport de l'Organisation internationale de la migration abonde en ce sens quand il note que «la marée montante d'individus qui traversent les frontières est l'un des indicateurs les plus crédibles de l'intensité de la mondialisation» (*La migration dans le monde*, 2003). Or, les chiffres publiés par les organismes internationaux nous permettent de mettre en perspective cette poussée migratoire. Par exemple, selon les estimations faites en 2006 par l'organisme onusien World Population Prospects, au cours de l'année 2005, ce sont autour de 191 millions de personnes – soit un peu plus de 3 % de la population mondiale – qui vivaient dans un pays autre que celui dans lequel ils étaient nés. Avec 38 millions d'immigrants en 2005 (soit environ 13 % de leur population), les États-Unis demeurent encore la principale destination migratoire. La communauté européenne suit, avec 64 millions d'immigrants en 2005.

La distinction longtemps faite par les chercheurs voulant qu'il existe des pays d'émigration et des pays d'immigration est cependant en train d'être relativisée. Certes, 33 des 45 pays les plus développés (dont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et la plupart des pays les plus peuplés de l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest) continuent d'être des receveurs nets de migrants internationaux. De la même manière, les pays d'origine des migrants, par ordre d'importance, demeurent la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et les Philippines. Ces données montrent que le mouvement de populations des régions les moins développées vers les régions les plus développées domine toujours le portrait de la migration mondiale.

Toutefois, ces flux ne sont plus exclusivement unidirectionnels. Actuellement, plus de la moitié de l'ensemble des migrants vivant dans les régions les moins développées

viennent aussi de l'Asie, autour de 25 à 30 % de l'Amérique latine et des Caraïbes, et le reste de l'Afrique. Plusieurs pays ou zones appartenant aux régions les moins développées attirent des migrants en grande quantité, incluant Hong Kong (Chine), Israël, le Koweït, la Malaisie, le Qatar, l'Arabie Saoudite, Singapour, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et les Émirats arabes unis. Plusieurs pays africains reçoivent des flots de réfugiés venus de pays voisins. Le Moyen-Orient émerge aussi comme un receveur majeur de migrants et constitue une importante société d'accueil pour les travailleurs non qualifiés de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Ce portrait met en relief la dimension économique de l'enjeu migratoire. Aujourd'hui, les flux transnationaux des personnes sont plus que jamais fortement influencés par les facteurs qui sont intimement liés aux orientations dictées par le marché de l'emploi et du travail, tant à l'intérieur des pays que des zones économiques. Mais au-delà des pures considérations économiques, les politiques migratoires devront davantage s'articuler à l'intérieur d'un paradigme qui intègre la dimension humaine et sociale.

La distinction longtemps faite par les chercheurs voulant qu'il existe des pays d'émigration et des pays d'immigration est en train d'être relativisée.

UN DISCOURS TRONQUÉ

Les économistes néolibéraux s'entendent pour dire que la mondialisation ne peut se concevoir sans le facteur que représente la mobilité de la main-d'œuvre. Dans leur optique, la compétition entre les

travailleurs constitue un des principaux facteurs permettant de réduire les coûts de production, d'apporter un savoir-faire additionnel et de mettre à la disposition de l'entreprise une expertise qualifiée et en demande constante. Ce raisonnement dérive de la certitude que la migration a toujours été une caractéristique centrale des économies les plus dynamiques et les plus productives du monde. Aujourd'hui même, en dépit des restrictions et des controverses sur cet enjeu, les pays les plus riches continuent «d'importer» de la main-d'œuvre étrangère. Par exemple, en Europe, la Suisse et le Luxembourg sont les deux pays qui ont le plus haut taux d'immigrants, tout en étant les économies les plus prospères de la région. Un quart de la population de Singapour est constituée de personnes migrantes, mais c'est aussi l'État le plus riche de l'Asie du Sud-Est. Enfin, aux Émirats arabes unis, le pôle économique en croissance dans la région du Golfe, 85 % de la population en âge de travailler vient de l'étranger.

Il existe une corrélation entre les flux d'immigration et la croissance économique des pays plus développés. Plus l'économie se mondialise, plus les États et les entreprises verront la conquête de main-d'œuvre à bon marché



comme un moyen pour maximiser leur puissance. Selon les estimations faites en 2006 par l'Organisation des Nations unies, depuis 1960, les régions les plus développées ont été les nettes bénéficiaires des flux migratoires en provenance des régions les moins développées. Au cours de la période 1990-2000, ces régions les plus développées ont gagné annuellement 2,5 millions de migrants.

Cependant, cet impact macroéconomique masque la question de l'impact social et politique des migrations, beaucoup plus problématique. Les populations nationales craignent souvent les conséquences négatives de cette mobilité des personnes et de la main-d'œuvre. Les problèmes relatifs à la cohésion du tissu social ainsi que les répercussions sur la préservation de la culture nationale, les programmes sociaux et les salaires des travailleurs locaux font l'objet de préoccupations de la part des populations et des gouvernements des pays receveurs de migrants. Il y a

lieu également de signaler les difficultés d'intégration sur le marché du travail rencontrées par les immigrants. Celles-ci peuvent être liées à des facteurs de tous ordres, notamment à la reconnaissance de leurs compétences techniques et à la précarité de leur statut ou encore au racisme, à la xénophobie, à la discrimination et aux préjugés qui circulent au sein de la population et des employeurs locaux, etc.

LA LOGIQUE COMPÉTITIVE

Avec la mondialisation et les changements technologiques qui l'accompagnent, les économies développées et celles dites en émergence font désormais face à un accroissement de la demande globale de travailleurs spécialisés et non spécialisés. Pour les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe, la compétition est désormais tournée vers une course pour la sécurisation d'un «réservoir de migrants» de talent. C'est ainsi que ces pays ont rapidement procédé à l'implantation de plusieurs nouveaux programmes destinés à attirer des migrants possédant un savoir-faire technique. Ils ont aussi rénové des programmes qui existaient déjà en les rendant plus attrayants aux migrants potentiels.

De même, au cours des deux dernières décennies, les pays de l'Asie de l'Est ont eux aussi connu une croissance économique rapide et plusieurs d'entre eux se sont tournés vers le travail des migrants dans le

but de combler des postes destinés aux travailleurs non qualifiés. Hong Kong (Chine), le Japon, la Corée du Sud, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, par exemple, sont tous devenus des pays qui reçoivent des migrants non qualifiés en provenance de pays voisins moins développés de l'Asie du Sud-Est. Un nombre croissant de pays à hauts revenus ont également bonifié leurs programmes destinés à ces migrants non qualifiés travaillant dans le secteur agricole (le Canada, par exemple, par l'entremise de son Programme des travailleurs agricoles saisonniers des Antilles et du Mexique). On exploite ces travailleurs non qualifiés afin de maintenir les coûts de production les plus bas possibles et les prix concurrentiels. Cela contribue à segmenter le marché du travail d'une manière qui limite la montée des prix et des salaires. Il est déplorable de constater que les politiques d'immigration reflètent davantage ce rapport coût-bénéfice très réducteur qui reproduit un réflexe mercantile

Chloé Surprenant,
L'androgynie,
acrylique sur toile,
76 x 122 cm, 2004

faisant abstraction des dimensions et des conditions de la personne humaine.

Cette compétition mondiale pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés engendre de lourdes conséquences pour les pays moins développés. Par exemple, les trois quarts des migrants d'Afrique et de l'Inde qui entrent aux États-Unis sont hautement scolarisés. Selon certaines estimations, 70 000 professionnels et diplômés universitaires quittent chaque année les pays d'Afrique avec l'objectif de travailler en Europe et en Amérique du Nord. C'est une situation dramatique pour les pays à bas salaires, car la fuite des cerveaux contribue à réduire leur capacité de développement autonome.

Quant aux travailleurs non qualifiés, ils sont souvent en proie à des abus, des discriminations et des exploitations de toutes sortes. Dans les pays de source, les agences de recrutement et d'autres intermédiaires peuvent demander des sommes exorbitantes aux travailleurs migrants. Au Bangladesh et en Inde, par exemple, les frais moyens de-

Si les inégalités persistent, le nombre de migrants potentiels ira en augmentant et nourrira l'obsession sécuritaire.

mandés à ceux qui souhaitent aller travailler dans une des destinations majeures du Golfe sont estimés entre 2000 et 2500 dollars – soit environ 80 % de ce que les migrants non qualifiés peuvent espérer gagner au cours de leur première année de travail (*Rapport Human Rights Watch*, 2004). Ces travailleurs se trouvent le plus souvent en situation de vulnérabilité en raison, entre autres, de l'éloignement de leur pays d'origine, d'éventuelles difficultés tenant à l'apprentissage d'une nouvelle langue et à la méconnaissance des lois et des pratiques concernant l'emploi. Dans des moments de tension comme ceux découlant des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ils sont les premiers à être ciblés comme « risques à la sécurité ».

Une telle situation requiert que l'on mette en pratique les dispositions contenues dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990. Ces dispositions prévoient, entre autres, la non-discrimination en matière de droits et le respect des droits humains pour tous les travailleurs migrants. Il est aussi urgent de sortir le phénomène migratoire d'une appréciation strictement sécuritaire.

DU BIEN-FONDÉ DES POLITIQUES

Plusieurs pensent que les flux migratoires internationaux offrent une voie effective pour les personnes pauvres leur permettant d'échapper à leur condition. Si tel était le cas, la migration serait une fois pour toutes un antidote à la pauvreté – au même titre que le seraient, comme le croient aveuglément les néolibéraux, le commerce et la démocratie devant la perspective de la guerre. Il faudrait ainsi inciter les travailleurs des pays pauvres à se constituer en réserve de main-d'œuvre prête à partir vers un eldorado providentiel! Cette thèse fort contestable repose principalement sur la fréquence et l'ampleur des remises de fond injectées dans l'économie des pays dits « de source » des migrants. On estime par exemple qu'en 2004, le montant total de ces fonds transférés représentait 160 milliards de dollars. Dans certains pays comme le Salvador, l'Érythrée, la Jamaïque, la Jordanie, Haïti, le Nicaragua, pour ne citer que ceux-là, les transferts de fonds peuvent représenter plus de 10 % du revenu national.

Or, la corrélation entre émigration, croissance économique et réduction de la pauvreté n'a pas été prouvée. Il serait donc inapproprié pour les États de source de suggérer l'émigration de leurs citoyens comme facteur et engin de développement et de progrès. Au contraire, il est nécessaire de faire intervenir dans l'analyse de l'équation migratoire actuelle la question de l'efficacité des politiques. Celles-ci sont-elles adaptées aux nouveaux enjeux et défis tracés par la nouvelle problématique migratoire

dans une économie globalisée? En effet, si les inégalités persistent au même rythme dans les décennies à venir, le nombre de migrants potentiels ira en augmentant et nourrira l'obsession sécuritaire et le contrôle des frontières qui ne représentent guère une stratégie adaptée.

La migration est, à l'heure actuelle, un enjeu de puissance des États. On ne l'appréhende guère dans les sphères du pouvoir qu'à partir de son fondement et de sa rationalité économiques. Elle implique plutôt un regard sur la condition humaine dans toutes ses dimensions. Cela requiert une refonte du paradigme dans lequel on conçoit les politiques migratoires. Alors que les politiques nationales en matière de migration sont en priorité formulées sur la base d'intérêts économiques nationaux, leur impact a des répercussions plus larges sur les États et les régions, au-delà des pays concernés. Les gouvernements ne peuvent plus ignorer le caractère global de phénomènes qui, longtemps, pouvaient être abordés par le biais d'une pure logique nationale. La migration internationale doit être une priorité politique afin de promouvoir une coopération interétatique plus poussée et institutionnalisée qui inclurait de nombreux acteurs de la société civile. Cette coopération devrait avoir pour but ultime l'humanisation des politiques. ●

Une politique canadienne discriminatoire

Le Canada se dote d'un système à deux vitesses : l'immigration permanente avec tous les droits pour les travailleurs qualifiés et l'immigration temporaire avec peu de droits pour les non-qualifiés.

VICTOR PICHÉ

La Convention des Nations unies sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille définit l'expression « travailleurs migrants » comme désignant les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes (article 2). Dans l'esprit de la Convention, il s'agit le plus souvent de travailleurs temporaires. Au Canada, la terminologie est un peu différente et on parle plutôt de travailleurs étrangers. Dans tous les cas, c'est la notion de « temporaire » qui distingue cette catégorie de travailleurs.

Il est difficile d'estimer combien de personnes sont impliquées dans ce type de migrations internationales temporaires. D'après les statistiques des Nations unies, il y aurait présentement près de 200 millions de personnes vivant à l'extérieur de leur lieu de naissance. Ces statistiques sont certes intéressantes, mais elles ne représentent que la pointe de l'iceberg car elles ne tiennent pas compte des migrations temporaires. Pourtant, des milliers et des milliers de personnes se déplacent chaque année en quête de travail et de sécurité. Il faut dire que ce type de migrations a toujours été et demeure encore aujourd'hui important. On le trouve dans toutes les régions du monde, que ce soit dans les pays du Golfe, en Afrique de l'Ouest et du Sud, aux États-Unis avec les Mexicains, en République dominicaine avec les Haïtiens, sans oublier les programmes de travailleurs temporaires du passé, les « *guestworkers* », en Europe de l'Ouest.

Ce qui est remarquable actuellement, c'est la résurgence de politiques migratoires favorisant et justifiant des programmes de migrations internationales temporaires à l'échelle mondiale. Dans son rapport publié en 2005, la Commission globale sur les migrations internationales, mise sur pied par le secrétaire général des Nations unies

d'alors, Kofi Annan, insiste sur la pertinence d'adopter ce genre de programmes¹. En 2006, l'Initiative internationale migration et développement, lancée par l'Organisation internationale des migrations (OIM) en collaboration avec le secteur privé, la Banque mondiale et certains gouvernements, argumente en faveur d'une plus grande mobilité temporaire des travailleurs afin de faire face aux écarts croissants entre la demande et l'offre de travail. Comme on le verra, le Canada ne fait pas exception à cette nouvelle tendance.

La résurgence de ces programmes de travail temporaire peut paraître étonnante dans la mesure où ce type de politiques a été vivement critiqué – notamment les programmes « *guestworkers* », hautement discriminatoires, abandonnés dans les années 1970 par plusieurs pays européens. Il faut reconnaître que ces programmes refont surface avec un visage légèrement modifié et dans un contexte politique fort différent de celui des années 1970. D'une part, le paradigme des droits de la personne appliqué aux migrations est beaucoup plus prégnant aujourd'hui. Les grandes organisations internationales comme le Bureau international du travail (BIT) et l'OIM préconisent certes des programmes de migrations temporaires, mais en insistant sur la nécessité de respecter les droits fondamentaux des travailleurs migrants. D'autre part, la Convention

L'auteur est professeur honoraire à l'Université de Montréal.

Chloé Surprenant, *Thinking of Lola*, acrylique sur toile, 61 x 91 cm, 2006



En 1997, il y avait environ 75 000 travailleurs étrangers au Canada.
En 2006, il y en avait plus de 112 000.

des Nations unies sur la protection des travailleurs migrants constitue un point de référence quant aux droits dont devraient jouir les travailleurs migrants. Malheureusement, aucun pays développé n'a à ce jour ratifié cette convention, de sorte que ces droits demeurent trop souvent lettre morte.

DES PROGRAMMES CANADIENS INACCEPTABLES

Le Canada a toujours été un pays d'immigration et les politiques migratoires ont largement favorisé le recrutement de travailleurs étrangers par la voie de la sélection assortie de la résidence permanente. C'est cette immigration qui a façonné l'histoire économique et sociale du Canada et du Québec. Même si déjà, dans les années 1970-1980, le Canada procédait parallèlement au recrutement de travailleurs étrangers par la voie de programmes de travail temporaire, le nombre de personnes concernées demeurait limité. Ainsi, durant tout le XX^e siècle, le Canada a donné l'image d'un pays favorisant l'immigration permanente. Depuis environ une dizaine d'années, cette image s'est considérablement transformée en raison des changements cruciaux dans le contexte économique et démographique.

Comme pour les autres pays développés, la conjoncture économique et démographique du Canada se caractérise par des besoins croissants en main-d'œuvre. D'autre part, la politique d'immigration actuelle fait l'objet de nombreuses critiques de la part des employeurs qui la considèrent inefficace, surtout en raison du long processus de sélection qui empêche de répondre rapidement à des besoins immédiats. Les pressions de la part des employeurs sont donc

très grandes pour lier directement emploi et travailleur. Ceci se traduit par la mise sur pied de programmes de travailleurs temporaires visant à la fois des emplois qualifiés et non qualifiés. Les statistiques sont d'ailleurs assez éloquentes quant à l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada : alors qu'en 1997, il y avait environ 75 000 travailleurs étrangers, en 2006, il y en avait plus de 112 000.

Ce sont surtout les programmes ciblant les emplois moins qualifiés qui sont préoccupants du point de vue des droits de la personne. Les travailleurs migrants à faible qualification sont placés sous l'autorité légale de leur employeur et sont admis en fonction de trois programmes principaux.



Chloé Surprenant,
Julie D., acrylique
sur toile, 122 x
76 cm, 2006

Les réfugiés environnementaux

OSIRE GLACIER

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) définit les réfugiés environnementaux comme des personnes qui ont été forcées de quitter leurs habitations traditionnelles d'une façon temporaire ou permanente, à la suite d'une nette dégradation de leur environnement – par des causes naturelles ou humaines – qui bouleverse leur cadre de vie ou qui déséquilibre sérieusement leur qualité de vie. Par dégradation de l'environnement, on entend un changement physique, chi-

mique ou biologique dans l'écosystème, le rendant temporairement ou définitivement inadapté pour une habitation humaine.

Ce concept correspond à une réalité nouvelle. En effet, si le terme « réfugié » s'appliquait jusque-là à toute personne fuyant son pays à cause de conflits armés ou pour des raisons politiques, les conséquences des changements climatiques font que ce terme s'étend maintenant à toute personne fuyant son pays pour des raisons environnementales. D'ailleurs, les prévisions des scientifiques dans le domaine confirment cette nouvelle réalité : l'ONU estime à 50 millions le nombre de réfugiés climatiques d'ici 2010. Pour sa part, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue que, d'ici 2050, entre 60 et 150 millions de personnes souffriront de famine, de pénuries d'eau

L'auteure, doctorante en études islamiques à l'Université McGill, est boursière au Centre justice et foi

Le premier est le Programme des aides familiaux résidents. Il encadre l'embauche d'une travailleuse étrangère pour effectuer un travail d'aide familiale avec obligation de résider chez l'employeur nommément désigné sur le permis de travail. En décembre 2006, il y avait environ 20 000 travailleuses domestiques au Canada (en 1978, il n'y en avait qu'environ 2000).

Le second est le Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Il cible les ressortissants de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes employés temporairement au Canada dans le secteur agricole. Certaines conditions contraignantes pour le travailleur étranger se retrouvent directement intégrées dans les contrats-types applicables spécifiquement au secteur agricole. En particulier, aucun ressortissant étranger de ce programme ne peut travailler au Canada pour un employeur autre que celui qui lui a été désigné, à moins que cet employeur n'autorise éventuellement le transfert du travailleur auprès d'un second employeur canadien. Aussi, après une période d'essai variant entre 7 et 14 jours, tout producteur agricole peut congédier un employé étranger et ainsi déclencher les procédures de son rapatriement dans le pays d'origine. Finalement, le travailleur agricole est spécifiquement tenu de loger à l'endroit que son employeur aura choisi pour lui. Entre janvier et décembre 2006, il y avait plus de 20 000 travailleurs employés sous ce programme (210 en 1978).

Enfin, le troisième est le Programme pour l'embauche de travailleurs « peu qualifiés ». Il n'est entré en vigueur qu'avec la nouvelle loi sur l'immigration (2002) qui définit les lignes directrices pour encadrer spécifiquement l'embauche de tels travailleurs dans les secteurs économiques autres que le travail agricole et le travail domestique. Pour les employeurs canadiens, cela a normalisé le processus d'embauche de ce type de travailleurs étrangers. Si ce nou-

veau cadre simplifie l'admission d'une main-d'œuvre étrangère « peu qualifiée », il limite aussi de façon significative les possibilités d'intégration socio-économique au sein de la communauté d'accueil. En 2006, le nombre de travailleurs participant à ce programme a atteint les 10 000.

Déjà considérable sur le plan statistique, on peut s'attendre à une augmentation importante du nombre de travailleurs temporaires au Canada dans l'avenir, surtout en ce qui concerne ceux et celles recrutées dans le troisième programme. En effet, le gouvernement conservateur vient d'annoncer d'importants changements dans ce programme. Ainsi, non seulement sera-t-il dorénavant plus facile, pour les employeurs, de faire appel à la main-d'œuvre étrangère temporaire, mais le nombre d'occupations « sous pressions » sera appelé à augmenter de façon importante et la durée des visas pourra s'étendre jusqu'à trois ans. On voit ici une transition radicale : si, auparavant, c'était le travail qui était temporaire (saisonnier, par exemple), aujourd'hui c'est le travailleur qui est temporaire.

Les programmes de travail temporaire sont particulièrement troublants pour deux raisons fondamentales. D'abord, ils créent de véritables non-citoyens, puisque l'accès à la résidence permanente est loin d'être assuré. Ainsi, le Canada est en train de se doter d'une politique migratoire à deux vitesses : une pour les qualifiés, l'immigration permanente avec tous les droits, une autre pour les non-qualifiés, l'immigration temporaire avec peu de droits.

ou d'autres fléaux climatiques, tels que les tempêtes côtières et les inondations brusques. Et ce chiffre pourrait grimper à 400 millions d'ici 2080.

Les experts du GIEC ont constaté qu'à cause de l'activité humaine, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère est nettement plus élevée qu'elle ne l'a été durant les 400 000 dernières années, phénomène qui va entraîner un réchauffement climatique se situant entre 1,8 et 4°C. Or, c'est à partir d'un réchauffement supérieur à 2°C que les risques de phénomènes climatiques non maîtrisés pourraient survenir.

Par ailleurs, ces experts affirment que si tous les pays de la planète seront touchés par le réchauffement climatique, les pays du Sud seront plus exposés que ceux du Nord qui sont pourtant les principaux pollueurs. Ainsi, les consé-

quences du réchauffement climatique se traduiront, en Amérique du Nord, entre autres par une augmentation des vagues de chaleur sur les villes, une augmentation des tempêtes violentes sur les côtes, une diminution de la surface enneigée des massifs montagneux de l'Ouest, une baisse du débit des rivières et du niveau des lacs, une augmentation de la demande d'eau et des difficultés d'approvisionnement pour la production d'hydro-électricité. En revanche, les conséquences du réchauffement climatique seront plus dramatiques dans les régions arctiques, africaines et côtières. Ainsi, les communautés inuits seront victimes de la fonte des glaces en Amérique du Nord et au Groenland, pendant que les populations africaines seront de plus en plus menacées par le manque d'eau, le rétrécissement du lac Tchad, le dessèchement des terres arables, des périodes

Bien que ce nombre soit très difficile à établir, il y aurait au moins 200 000 immigrés sans statut au Canada.

À travers l'histoire, le contingent annuel d'immigrants arrivant au Canada a rarement été plus élevé que 1 % de la population totale. Le Canada n'accepte chaque année qu'environ 250 000 immigrants et 840 000 demandes attendent depuis la fin de 2006.

L'abolition du Programme de contestation judiciaire par le gouvernement conservateur, en 2006, prive des immigrants et des réfugiés vulnérables d'un recours essentiel lorsqu'ils font face à la discrimination, notamment pour obtenir la résidence permanente.

1. *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action*, Rapport de la Global Commission on International Migration, 2005.

En 2004, les États-Unis et le Canada ont mis en application l'Accord sur les tiers pays sûrs. En vertu de cette entente, la plupart des personnes arrivant au Canada via les États-Unis et souhaitant obtenir le statut de réfugié doivent déposer leur requête aux États-Unis, où il est à craindre que certaines ne subissent de graves atteintes à leurs droits fondamentaux. Le nombre de demandeurs a ainsi chuté considérablement.

En vigueur depuis 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a eu des conséquences désastreuses sur l'emploi. Au Mexique, entre 4 et 5 millions de paysans sont devenus des « sans-terre » qui cherchent à émigrer aux États-Unis et à travailler aussi au Québec (notamment dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers). Sur environ 12 millions de sans-papiers aux États-Unis, 57 % proviennent du Mexique. Il y a eu plus de 3000 morts à la frontière américano-mexicaine ces dix dernières années et une clôture de 1126 km y a été érigée.

Malgré qu'il s'agisse-là d'un changement fondamental dans la philosophie canadienne en matière d'immigration, il n'y a pas eu de débat public sur ce revirement et les changements se font loin des feux de l'opinion publique. Le deuxième problème fondamental concerne le non-respect des droits fondamentaux. Même dans le cas des contrats types qui prévoient certains droits, l'absence de mécanismes d'encadrement et de suivi rendent souvent ces droits inopérants.

La seule façon d'éviter les abus systématiques serait d'appliquer les principes de la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants. Le Canada refuse de ratifier la Convention sous prétexte, entre autres, que les droits fondamentaux sont déjà assurés au Canada pour toutes les personnes indépendamment de leur statut légal. Ceci est en contradiction flagrante avec la résolution des Nations unies identifiant les migrants et les migrantes comme groupe vulnérable, résolution adoptée en assemblée générale, donc avec l'assentiment du Canada. Or, dans le langage onusien, un groupe vulnérable

est justement un groupe insuffisamment protégé par les conventions existantes. Cet argument est également contredit par les nombreux cas d'abus et de non-respect des droits des travailleurs étrangers au Canada. La ratification de la Convention obligerait le Canada à revoir en pro-

fondeur ses programmes de migration de travailleurs temporaires qui contreviennent à plusieurs articles de la convention. En voici quelques exemples : l'obligation d'informer systématiquement les travailleurs étrangers de leurs droits (articles 33 et 37); l'encadrement par le gouvernement de l'embauche de travailleurs étrangers et l'offre d'un minimum de services directs aux travailleurs étrangers (articles 64 et 65); le droit pour les travailleurs migrants d'être consultés (article 64); le droit à la syndicalisation (article 40); la possibilité de révision impartiale des motifs d'expulsion ou d'exclusion du programme par le recours à un organe indépendant (article 22); le respect du principe fondamental de la réunification familiale (article 38).

Outre ces quelques exemples, l'aspect le plus inacceptable des programmes de travail temporaire est la place cruciale que prend l'employeur dans tout le processus de recrutement et d'embauche. Le fait que les travailleurs temporaires sont liés à un employeur spécifique pourrait constituer une nouvelle forme d'esclavage et les rend très vulnérables à toute forme d'exploitation². Même si le Canada n'utilise pas le terme de « *guestworker* », c'est bien de cela qu'il s'agit. Le gouvernement canadien minimise, voire nie l'existence d'abus de la part des employeurs. Sans la ratification de la Convention et la mise sur pied des mécanismes d'encadrement prévus par celle-ci, le gouvernement canadien se fait le complice de traitements hautement discriminatoires envers une catégorie de la population considérée comme des non-citoyens. ●

2. *Close to Slavery: Guestworker Programs in the United States*, rapport de Southern Poverty Law Center, 2007.

de sécheresse prolongées et l'inondation des grands deltas qui hébergent aujourd'hui 300 millions de personnes. Ces populations viendront alors grossir les rangs des personnes fuyant les tempêtes côtières et les économies en crise des États insulaires du Pacifique, d'Afrique tropicale ou du bassin méditerranéen. À cause de tous ces phénomènes, les experts dans le domaine estiment donc que dans quelques décennies, le nombre des réfugiés environnementaux dépassera celui des réfugiés pour des raisons de guerre ou de violence.

Comme la législation internationale concernant les réfugiés date de la Deuxième Guerre mondiale, les Accords de Genève définissent les réfugiés comme des personnes qui fuient, poussées par la peur d'être poursuivies sur la base de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs con-

victions politiques ou de leur appartenance à certains groupes sociaux. Autrement dit, cet accord définit le statut de réfugié et, par conséquent, il régleme les droits qui en découlent. Or, comme les réfugiés environnementaux se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine pour d'autres raisons que la guerre et la violence, ces derniers ne bénéficient jusqu'à présent d'aucun soutien matériel ou juridique dans la communauté internationale. Cette absence d'une juridiction internationale concernant les réfugiés climatiques fait donc porter toutes les responsabilités d'une problématique collective sur les épaules d'individus qui sont, de plus, issus de communautés ou de pays économiquement défavorisés. Étant donné l'imminence de la crise humanitaire causée par la dégradation de l'environnement, une vision structurelle de cette problématique s'impose.

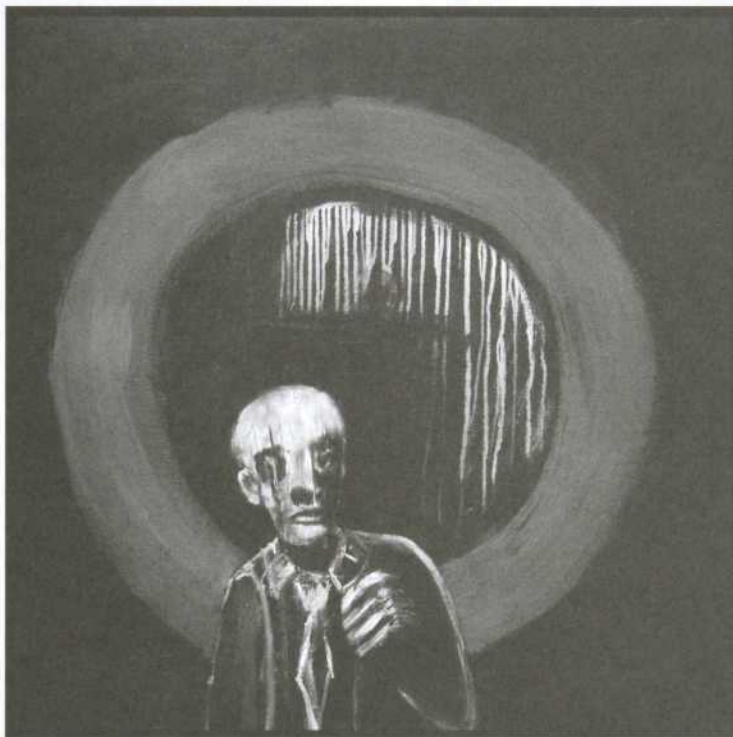
L'étranger et le citoyen

Face à la réduction de l'étranger à sa dimension culturelle, il est devenu nécessaire d'élucider sa dimension politique afin de rendre compte des enjeux inédits de la mondialisation.

ÉTIENNE TASSIN

Le processus qu'il est convenu de nommer mondialisation présente un paradoxe: les habitants du monde, peuples et individus, sont de moins en moins étrangers parce que de plus en plus familiers en raison de la circulation des images, des personnes et des biens, des flux migratoires, des échanges, des partages d'expériences, mais aussi et surtout de la généralisation et de l'homogénéisation des modes de vie et de consommation consécutives à la globalisation économique. Et pourtant, cette connaissance commune s'accompagne d'une recrudescence et d'une «politisation» de la xénophobie que traduisent la systématisation des contrôles aux frontières, les politiques migratoires restrictives et contraignantes, les luttes contre l'immigration illégale, les expulsions ou les internements dans des camps pour les sans-papiers. L'étranger a certes toujours fait peur, mais la peur de l'étranger semble aujourd'hui commander les politiques internationales autant que nationales. Le migrant non sélectionné serait un danger; tout étranger un ennemi potentiel. L'étranger incarne une redoutable dissidence, qui suscite la peur.

Loin de s'exclure, ces deux phénomènes – familiarisation de l'altérité et stigmatisation de l'étrangeté – s'accompagnent mutuellement et entretiennent une représentation fantasmatique des autres: non assimilables, personnes, peuples, cultures ou sociétés autres sont potentiellement une menace. De là vient, par exemple, le thème en vogue d'un « choc des civilisations » qui procède d'une représentation anthropologique et culturaliste, fondamentalement non politique, de l'étranger. Cette représentation est même anti-politique en ce qu'elle subordonne le rapport politique aux autres – qui est ordonné aux principes de liberté, d'égalité et de justice – à l'assignation préalable des personnes à des communautés d'appartenance qui sont sujettes, elles, aux luttes pour la reconnaissance. Cultivant l'altruisme aussi bien que l'anathème, le regard culturel sur l'étrangeté vient ainsi occulter la dimension politique de l'étranger, tout en se faisant passer lui-



L'auteur est professeur de philosophie politique à l'Université Paris VII-Denis Diderot/Centre de sociologie des pratiques et représentations politiques

même pour politique. Contre ce déni du politique et son recouvrement par une détermination purement anthropologique, la philosophie politique est mise au défi d'élucider le sens politique de « l'étrangeté de l'étranger » afin de rendre compte des enjeux inédits de la mondialisation.

La langue aide à cette élucidation philosophique. Là où le français ne connaît que « l'étranger », ne séparant pas le titre de citoyen du statut de l'alloène, l'anglais différencie *foreigner* et *stranger*. À cette différence lexicale correspond une distinction conceptuelle. Dans sa provenance latine, est dit « étranger » l'inconnu venu de l'extérieur, qui n'est pas de la famille ou du pays (*extraneus*). Anthropologiquement étrange parce que culturellement et socialement hors du commun, l'étranger apparaît comme un ennemi potentiel parce que dérogeant à la norme et à son cortège d'obligations. À ce titre, inassignable, l'étranger ne peut être reconnu comme *alter ego* qu'à condition d'être identifié, rapporté à d'autres appartenances et allégeances (famille, clan, tribu, nation, État) que celles qui caractérisent le groupe des locuteurs, mais de même nature qu'elles. Il ne saurait subsister dans sa singulière exceptionnalité. Son étrangeté, incompréhensible en tant que telle, insupportable comme pure différence, appelle une assignation communautaire: il faut que celui qui n'est pas des nôtres relève d'un ordre institué semblable au nôtre qui lui octroie une identité en même temps qu'un statut.

Le *stranger* devient *foreigner*. L'étranger inconnu (au regard des mœurs ou des normes sociales) est maintenant

Chloé Surprenant, *L'officier*, acrylique sur toile, 92 x 92 cm, 2005

un étranger connu, identifiable, un autre semblable qui relève lui aussi d'une autorité et peut faire valoir une appartenance et une allégeance. Il est sujet parce qu'aliéné (appartenant à un autre) et non plus hors-la-loi, exceptionnel. Il est reconnu et désigné comme assujéti à un ordre social et politique, bref il est membre d'un corps. *Foreigner* est l'étranger dans sa dimension politique, laquelle a policé l'inquiétante étrangeté anthropologique ou culturelle du *stranger* et plus encore l'angoisse qui accompagne l'inconnu. Il est sujet d'un État et donc sujet de droits; son étrangeté devient pensable et acceptable sur fond de similitude politique.

L'absence de reconnaissance politique de l'étranger constitue le danger auquel est exposée une société globalisée incapable d'assumer politiquement l'étrangeté des étrangers.

DU BARBARE AU CITOYEN

Dans la notion d'étranger gît une ambivalence qui désigne donc deux situations différentes : 1) soit l'impossibilité d'un rapport à l'autre faute d'espace commun entre lui (l'étrange inconnu) et nous, ou encore l'étrangeté de celui que la

culture, la langue, les mœurs ou les dieux rendent inaccessible ou trop éloigné pour qu'on noue un rapport avec lui; 2) soit la détermination politique de ce rapport qui maintient la séparation ou la distance en établissant un lien par l'institution d'un espace public d'actions concertées.

Ainsi nous faut-il distinguer le « barbare », étrange inconnu que sa différence naturelle rend totalement autre; le *stranger*, étranger que sa différence culturelle rend problématique; et le *foreigner* dont l'étrangeté est surmontée dans une similitude politique attachée au titre de citoyen.

Dans le premier cas – le « barbare » –, qui procède d'une naturalisation de la différence, l'étranger est perçu comme étant au-delà de tout rapport, hors de la communauté, extérieur à l'espace commun. Rejeté dans son altérité, il est perçu dans son inassimilable étrangeté. « Symbole effrayant du fait de la différence en tant que tel » (Hannah Arendt), l'étrangeté désigne alors la barbarie d'une différence qui n'est qu'une différence naturelle hors de toute institution commune, qui ne saurait rejoindre ni la communauté des « uns » ni celle des « autres » au sein d'un

La figure de l'immigré

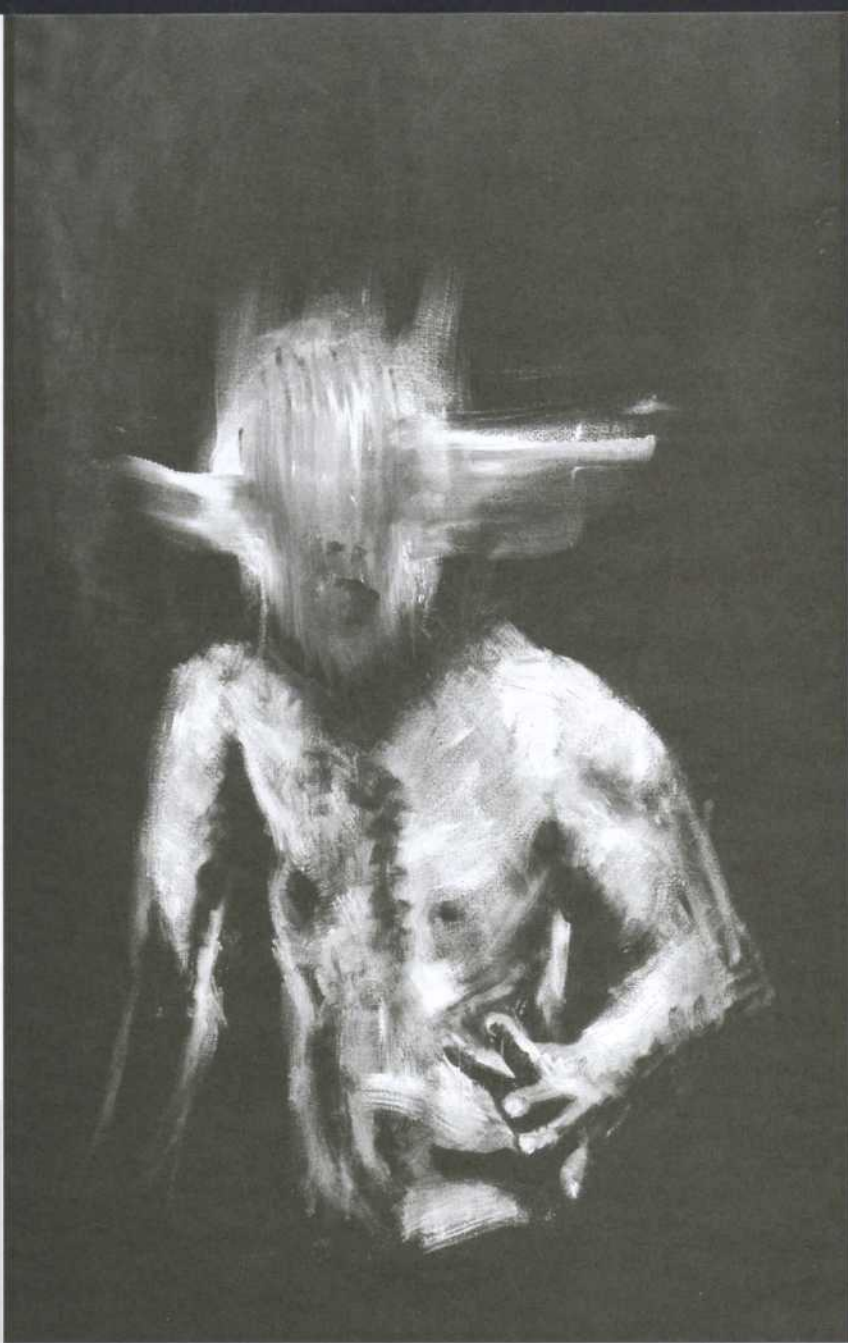
MOULOUD IDIR

Abdelmalek Sayad, trop vite décédé, enseigna à quel point l'immigré est un excellent analyste de l'inconscient social de toute société dite « d'accueil ». Il permet de dénaturer le rapport au monde en nous obligeant à réhistoriciser des notions qui semblent aller de soi : l'État, le territoire, la nation, l'identité, etc. (*La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil-Liber, 1999).

L'immigré est situé dans l'entre-deux. Il est un *sans-lieu situé dans un lieu*. Il est nécessaire de penser simultanément ce que Smaïn Laacher (collègue de Sayad) appelle les deux pôles constitutifs de la condition ontologique de l'immigré. D'abord, il y a l'ordre ancien que l'on a quitté mais qui restera à jamais incorporé et fera de vous ce que vous êtes, à vos yeux et aux yeux des autres : *un non-naturel*. Et il y a l'ordre nouveau qui vous accueille en pensant que la seule manière de régler cette anomalie historique – aller vivre ailleurs que chez soi – devra se conclure par une *naturalisation* (symbole de la fin d'une certaine histoire). Ces deux pôles sont rarement tenus et pensés ensemble. Cette idée voulant que toute présence étrangère doit se clore par une naturalisation renvoie à un débat philosophique profond : c'est la perpétuation de l'idée que le

principe de natalité et le principe de souveraineté ne peuvent être dissociés. C'est pourtant un truisme que de dire qu'une telle idée est à la base du principe de l'État-nation. L'étymologie du mot nation dérive tout droit du latin *natio* qui signifie naissance.

Abordant la vertu de la démarche sociologique inhérente à l'œuvre de Sayad, Pierre Bourdieu résume avec brio et en quelques phrases l'hommage que nous voulons rendre à un tel apport intellectuel : « En regardant de près les détails les plus infimes de la condition des "immigrés", en nous introduisant par exemple au plus secret des souffrances liées à la séparation à travers une description des moyens qu'ils emploient pour communiquer avec le pays, ou en nous menant au cœur de la contradiction constitutive d'une vie impossible et inévitable au travers d'une évocation des mensonges innocents par qui se reproduisent les illusions à propos de la terre de l'exil, Sayad dessine à petites touches un portrait saisissant de ces "personnes déplacées", dépourvues de place appropriée dans l'espace social et de lieu assigné dans les classements sociaux. Comme Socrate, l'immigré est *atopos*, sans lieu, déplacé, inclassable. Rapprochement qui n'est pas seulement pour ennoblir, par la vertu de la référence. » Ni citoyen ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, l'« immigré » se situe en ce lieu bâtard à la frontière de l'être et du non-être social.



Chloé Surprenant,
Entre deux réalités,
acrylique sur toile,
76 x 122 cm, 2004

sociétés contemporaines, soit le prétendu « choc des civilisations ».

À l'inverse, dans le troisième cas – le *foreigner* –, la reconnaissance politique de l'étranger inscrit le rapport à l'autre au registre d'un droit public international et métaculturel, instituant un lien politique entre autochtones et allogènes, avec son cortège d'obligations que sanctionnent les institutions juridiques. La reconnaissance politique de l'étrangeté est alors la manière d'assumer la pluralité comme constitutive d'une humanité politique puisqu'elle honore d'un même mouvement la distinction culturelle de l'altérité (*stranger*) et l'égalité politique de la citoyenneté (*foreigner*), en même temps que la dignité des personnes singulières. La politique n'aurait pas de sens ou ne serait que pur exercice de domination sans la pluralité des personnes, des peuples, des cultures, des États, c'est-à-dire sans l'étrangeté des étrangers. Aussi l'assomption politique des étrangers est-elle un critère pertinent du politique, grâce auquel on peut apprécier la dignité politique de la puissance publique. La capacité d'une

monde – parce qu'aucune politique du monde commun ne se déploie pour l'accueillir. L'étrangeté de la différence nue est indisponible à tout style de vie, enfermée dans une différence sans contenu, inassimilable. Aucun rapport n'est envisageable avec celui qui est réputé « barbare ».

Dans le second cas – le *stranger* –, l'étranger est figé dans une particularité culturelle substantielle. Sa différence a un contenu civilisationnel (système de valeurs, codes, mœurs, etc.) : selon qu'il est estimé plus ou moins proche ou éloigné du nôtre, il est jugé supportable, acceptable, intéressant, voire convoité. Sous cet angle, nous n'avons jamais d'autres rapports aux étrangers qu'un rapport de force ou qu'une relation de tolérance, avec toute la gamme de conduites que celle-ci comporte, allant de l'ignorance ou du mépris à la sollicitude.

Dans ces deux cas, l'absence de reconnaissance politique de l'étranger constitue le danger auquel est exposée une société globalisée incapable d'assumer politiquement l'étrangeté des étrangers : soit la production de « barbares », dont les immigrés clandestins sont un exemple de nos

communauté politique à nouer un rapport politique avec « ceux qui n'en sont pas » – pas seulement avec les citoyens étrangers, ressortissants déclarés d'autres États, mais aussi et surtout avec les immigrants illégaux, les apatrides ou les sans-droits qui cherchent refuge sur son territoire, y compris pour des raisons purement économiques, puisque le droit d'asile n'est pas ici mis en question – décide de son orientation cosmopolitique vers un monde commun ou, au contraire, de son repli sur une identité strictement nationale.

L'ÉCLOSION POLITIQUE

La reconnaissance politique de l'étranger revêt donc deux aspects contradictoires. D'une part, elle le « civilise » en l'inscrivant dans un système culturel et social garanti par un jeu d'institutions et d'autorités. D'autre part, elle fait aussi apparaître son ambivalence : le sujet dont les droits doivent être respectés en vertu du droit public et du droit international l'est au prix d'un assujettissement et d'une aliénation aux autorités légales qui entend effacer son

étrangeté originale. Le « bon » étranger est sujet. Inversement, qui refuse ou échappe aux procédures d'assujettissement, qui y « reste étranger », celui-là est banni, mis au ban de la société. Aussi les États sont-ils aujourd'hui traversés par une tension contradictoire au regard de ces flux migratoires qui échappent de plus en plus à leurs contrôles : soit intégrer les étrangers, les assimiler et faire disparaître leur étrangeté; soit les repousser comme si l'alternative entre inclure et exclure, assimiler ou expulser, résumait toute la politique possible à leur égard. Ce sont pourtant-là deux manières de méconnaître le statut d'étranger, à savoir l'écart revendiqué à l'égard de l'identité « nationale » des pays de provenance et d'accueil et, en même temps, le souci de se singulariser comme sujet politique malgré ou par cet écart.

Au fond, qui accepte d'affronter le statut d'étranger doit assumer un double écart, par rapport au pays natal dont il s'éloigne et par rapport au pays d'installation dont il ne saurait prétendre être. Et cette double désaffiliation communautaire est en même temps écart à soi, une forme de désidentification, qu'elle soit assumée ou subie. Loin pourtant de le priver de reconnaissance citoyenne, cette « désidentification » revient au contraire à revendiquer une forme de subjectivation politique inédite et active qui ne s'autorise pas du titre de la nationalité mais de celui de l'engagement et de la responsabilité civiques.

Le motif économique avancé pour limiter l'immigration, refouler les prétendants ou renvoyer les indésirables, fut-il « raisonnable » au regard des impératifs du marché, cache mal la profonde atteinte à la dignité des personnes et aux droits de l'Homme que ce rejet signifie. L'exclusion des étrangers est, d'une part, une exclusion économique qui s'éprouve d'abord dans le chômage, puis dans l'exclusion des dispositions palliatives que sont les ressources allouées par la société. Elle est, d'autre part, une exclusion politique qui s'éprouve dans la privation de droits à laquelle sont condamnés les étrangers déçus de leur citoyenneté. L'exclusion du marché signifie élimination, puisque la globalisation ne laisse plus d'espaces où trouver refuge. Dans le contexte d'une société globale, l'exclusion politique « officialise » cette élimination. Ce n'est pas simplement qu'elle frappe avant tout l'étranger, c'est aussi que tout individu privé de droits est renvoyé à l'effrayante étrangeté de la barbarie, à ce qu'on peut après Arendt nommer « l'acosmie ». Car l'étranger n'est plus alors le membre d'une autre ethnie

La politique n'aurait pas de sens ou ne serait que pur exercice de domination sans la pluralité des personnes, des peuples, des cultures, des États, c'est-à-dire sans l'étrangeté des étrangers.

ou d'une autre nationalité: déchu de ses droits, il l'est de l'humanité, « privé de monde » parce qu'exclu du monde commun garanti par le droit. L'exclusion des étrangers comme la privation de droits des apatrides révèle ce paradoxe: une société qui aurait les moyens de réaliser l'exclusion des étrangers, de mener à terme l'épuration des dissidents, ne serait plus politique. Elle serait retombée du plan proprement politique, où elle se tenait par le jeu des institutions qui la rapportait à son extériorité, au plan de la nature qui ignore et l'extériorité et les rapports avec l'étranger, ou encore au seul plan de la culture ordonné à la dialectique de la domination et de la servitude.

En revanche, le plan politique doit s'entendre comme l'espace d'apparition, non seulement des membres de la communauté, de ceux qui sont « dedans », qui comptent et possèdent les titres et les droits pour apparaître, mais aussi comme l'espace de visibilité des rapports qui se nouent entre le dedans et le dehors, entre ceux qui comptent et ceux qui ne comptent pas, entre les inclus et les exclus, les autochtones et les étrangers. Par cette visibilité de l'extériorité, la communauté politique fait l'épreuve soutenue de la pluralité et de l'étrangeté.

De nouveau, la langue dit cette visibilité attachée à l'action citoyenne mais déniée dans l'exclusion. Le même terme latin, *excludere* a donné « exclure » et « esclorre » – éclore, paraître, naître. Le rapport politique est celui qui favorise l'éclosion contre l'exclusion, soit la naissance et la parution dans l'espace public de visibilité commune de citoyens, quelles que soient la culture ou la nationalité où s'est forgée l'identité personnelle et sociale de ceux-ci. L'étranger qui s'y manifeste politiquement n'a nul besoin d'être celui qui s'aliène culturellement. Cette extranéité appartient de droit à la citoyenneté et libère celle-ci de sa dépendance envers la nationalité comme envers la culture: tout citoyen l'est d'abord

par son civisme, en se singularisant par rapport à ses identités nationale, culturelle, confessionnelle, voire linguistique avec lesquelles il ne saurait être confondu. Aussi peut-on dire qu'en vertu de ce principe, l'attribution de la citoyenneté aux ressortissants étrangers engagés dans les responsabilités civiques d'un État, indépendamment de leur nationalité d'origine est, en définitive, ce qui atteste la dimension réellement politique de la vie publique. ●

Les Églises solidaires des migrants

La préoccupation active des Églises envers les personnes migrantes est importante mais souvent méconnue. Elle se réalise par des personnes, des communautés et des institutions ecclésiales qui considèrent que cette solidarité est au cœur de leur foi.

ÉLISABETH GARANT

Le parti pris des Églises chrétiennes en faveur des populations migrantes, et surtout envers les groupes les plus vulnérables d'entre elles, émerge parfois dans l'opinion publique à l'occasion de l'accueil en sanctuaire d'une personne réfugiée ou lors des manifestations d'envieure en faveur des sans-papiers, comme celles qui se sont déroulées récemment aux États-Unis.

Ces interventions, dénonçant des situations d'injustices que vivent les personnes migrantes, ne sont pourtant ni accidentelles ni ponctuelles. Elles surviennent parce que depuis fort longtemps, des chrétiennes et des chrétiens accompagnent au quotidien ces personnes prises dans une conjoncture internationale qui les oblige à quitter leur pays, généralement au Sud, ou prises dans les dédales de systèmes d'immigration restrictifs et répressifs, principalement au Nord. Ces événements médiatisés ont été précédés de nombreuses interventions pastorales, sociales et politiques. Elles sont réalisées par des personnes, des communautés de foi et des institutions ecclésiales qui considèrent cet engagement de solidarité avec les migrants comme une condition de fidélité à leur foi.

UNE TRADITION BIBLIQUE ET SOCIALE

Par sa reconnaissance de la présence de Dieu en chaque être humain, la foi chrétienne invite à veiller au respect de la dignité et de la valeur de tout être humain. Mais cette manifestation de Dieu par l'autre rappelle aussi que l'altérité est fondamentale pour comprendre sa propre humanité et pour s'ouvrir à la transcendance. L'accueil de l'étranger est donc une partie intégrante de la foi chrétienne.

Dans la Bible, Dieu rappelle au peuple d'Israël qu'il a connu l'esclavage et qu'il a souffert la dure réalité de l'exil. Plusieurs communautés de foi dans l'histoire ont été elles aussi persécutées. Elles ont dû quitter leur terre et chercher l'hospitalité d'autres communautés. C'est en se souvenant de ces expériences que les chrétiens sont appelés à manifester une ouverture inconditionnelle face à l'étranger. Selon leur époque et leur contexte, les Églises tentent d'être fidèles à cette tradition, car c'est une partie de leur raison d'être qui passe par cette mission d'hospitalité.

L'auteure est directrice adjointe du Centre justice et foi et directrice du Service jésuite pour les réfugiés et les migrants de la Province du Canada français.



Chloé Surprenant, *Praha*, acrylique sur toile, 76 x 122 cm, 2000

Dans la Bible, et plus particulièrement dans la tradition du Jubilé, l'option pour les personnes exclues et marginalisées s'accompagne aussi d'un engagement pour la justice et la paix. Les Églises doivent donc jouer un rôle non seulement par rapport aux personnes migrantes elles-mêmes, mais aussi face aux situations qui forcent leurs déplacements ou qui les maintiennent dans des situations injustes.

LE PLAIDOYER DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La pensée de l'Église sur la question des migrations a évolué et s'est enrichie au cours du dernier siècle. À partir de 1914, les papes successifs ont livré annuellement des messages concernant les migrations et ont encouragé les conférences épiscopales à se doter d'une journée pour les migrants et pour les réfugiés (fixée au troisième dimanche de janvier depuis 2004). D'abord préoccupée par l'immigration des catholiques à l'étranger et de leur accompagnement par des prêtres migrants, la perspective des interventions de Rome a changé progressivement pour s'intéresser à la responsabilité d'accueil des Églises locales et aux besoins des migrants – particulièrement des réfugiés et des victimes de conflits.

En 1963, dans l'encyclique *Pacem in terris*, Jean XXIII précise deux grands principes qui guident les interventions de l'Église catholique: le droit pour tous d'émigrer et d'immigrer ainsi que l'appartenance de tout être humain à la communauté universelle. Le Vatican insiste par ailleurs sur le droit fondamental de pouvoir vivre dans son pays; il insiste aussi pour que les pays riches accueillent généreusement les migrants et que le bien commun guide l'exercice de leur souveraineté. Avec Vatican II, l'Église lie les mouvements migratoires aux transformations du contexte international qui seront peu à peu identifiées à la «mondialisation». Un thème que les messages de Jean-Paul II approfondiront, en dénonçant les abus qui en découlent tout en insistant toujours sur l'apport positif de la migration. L'instruction *La charité du Christ envers les migrants* en 2004 reprend les grandes lignes de cette réflexion sociale et pastorale de l'Église concernant les migrations.

Au cours des dernières années, plusieurs conférences épiscopales des pays du Nord ont écrit des messages très percutants pour sensibiliser les croyants et les populations en général à l'urgence d'une solidarité avec les migrants – particulièrement avec les demandeurs d'asile et les sans-papiers. Elles interpellaient avec force les autorités politiques quant aux conséquences des politiques de fermeture des frontières sur l'obligation de protection et sur le respect des droits des migrants. C'est dans cette mouvance que s'inscrit la lettre pastorale de la Conférence épiscopale ca-



nadienne *Car nous ne sommes devant toi que des étrangers et des hôtes*, parue en 2006, et les interventions auprès des décideurs qui en ont découlé. Dans certains pays, comme la France et les États-Unis, ces déclarations ont été l'occasion de réaliser d'importantes campagnes d'éducation et de mobilisation en faveur de la situation des sans-papiers.

Nous avons tous été témoins des mobilisations impressionnantes qui ont marqué la dernière année aux États-Unis et dans lesquelles les Églises ont joué un rôle clé. L'appel du cardinal Roger Mahony, archevêque de Los Angeles, en faveur des sans-papiers a d'ailleurs été marquant dans l'engagement de certains politiciens pour une réforme en profondeur de la politique d'immigration américaine: «La vérité qui n'est pas dite dans le débat actuel sur l'immigration est que notre pays, tout en bénéficiant économiquement de la présence des travailleurs illégaux, ferme les yeux quand ces travailleurs sont exploités par les employeurs. [...] En même temps, nous en faisons les boucs émissaires de nos problèmes sociaux et nous les identifions comme des menaces à notre sécurité et des criminels pour justifier l'adoption des lois anti-immigration.»

LE SERVICE JÉSUIE POUR LES RÉFUGIÉS

La solidarité des chrétiens et des chrétiennes avec les personnes migrantes a aussi permis la création d'organismes

Chloé Surprenant,
Piotrek, acrylique
sur toile, 91 x 61 cm,
2006

Plusieurs conférences épiscopales des pays du Nord ont écrit des messages très percutants pour sensibiliser les croyants et les populations en général à l'urgence d'une solidarité avec les migrants.

communautaires, de centres sociaux, de réseaux de solidarité et de comités porteurs de ces enjeux au sein de nombreuses institutions. Parmi ces initiatives, il faut certainement souligner le rôle important qu'ont joué les communautés religieuses dans la mise en place de services pouvant répondre aux besoins des personnes migrantes et permettant la reconnaissance de leurs droits.

L'un de ces appports, aujourd'hui internationalement reconnu, est le Service jésuite pour les réfugiés (SJR) dont la création remonte au 14 novembre 1980. Sa mission s'étend à toutes les personnes qui sont forcées de se déplacer à cause des conflits, des désastres humanitaires ou des violations des droits humains – que ces personnes aient ou non pu traverser une frontière. Le service est aujourd'hui présent dans une cinquantaine de pays pour apporter une aide matérielle et spirituelle aux réfugiés et pour réaliser un important travail de défense de droits. Au cours des dernières années, le SJR a ainsi joué un rôle clé dans la création d'une coalition internationale sur la détention des réfugiés et des migrants, un problème majeur dans de nombreux pays surtout depuis les événements du 11 septembre 2001.

La 33^e Congrégation générale des jésuites (1983) tout comme la 34^e (1995) ont réaffirmé avec force que ce service était un engagement de l'ensemble de la Compagnie de Jésus et une façon pour elle d'accomplir le service de la foi et la promotion de la justice. Au-delà des réponses que nécessite l'urgence de la situation des réfugiés à travers le monde, le SJR veut aussi agir sur les causes structurelles: «Nous appelons la Compagnie internationale à unir ses efforts à ceux d'autres institutions et organisations internationales pour combattre les injustices qui déracinent les peuples de leur terre et de leurs familles» (CG 34, 65).

LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

Les prises de position et les interventions concernant les personnes réfugiées et migrantes se font très souvent dans le cadre d'une pratique œcuménique. Tout comme l'Église catholique, les Églises protestantes sont aussi présentes depuis très longtemps dans de nombreux pays pour servir et défendre la cause des personnes déracinées. Ces Églises sont soutenues dans leur travail par le Réseau œcuménique mondial sur les migrations du Conseil œcuménique des Églises (COE).

En 1995, le COE avait d'ailleurs identifié la situation des personnes déracinées comme l'une des grandes crises de notre temps. Une déclaration et une vaste campagne avaient été réalisées sous le titre *Un choix à faire: prendre le risque de se solidariser avec les personnes déracinées* invitant

les Églises membres à devenir encore davantage l'*Église de l'étranger*. Elles étaient conviées à en assumer toutes les conséquences: «Lorsque nous dénonçons les injustices qui mènent au déracinement, il faut que nous soyons prêts à affronter le pouvoir et les privilèges en place et à en payer le prix.»

Le travail de réflexion et de recherche du COE au cours de la dernière décennie a mis en évidence la transformation importante des mouvements migratoires en contexte de mondialisation et l'émergence de nouvelles formes de migration. Il a aussi montré comment les récentes restrictions des États entraînaient une augmentation du trafic des personnes et un nombre croissant de migrants vivant en clandestinité. En 2005, le conseil central du COE a d'ailleurs adopté de nouvelles recommandations concernant *La pratique de l'hospitalité face à de nouvelles formes de migration*.

LE MOUVEMENT DES SANCTUAIRES

Le plaidoyer pour contrer les injustices du système d'immigration vise à obtenir la transformation des pratiques, des structures et des politiques en cause. Le travail de défense de droits se réalise habituellement dans le cadre des mécanismes de contestation juridiques et politiques existants. Par contre, lorsque tous les recours mènent à l'impasse des revendications, des chrétiens et des chrétiennes font le choix de poser des gestes de désobéissance civile.

C'est ainsi qu'à quelques reprises, différentes Églises chrétiennes ont accueilli en sanctuaire des demandeurs d'asile refusant de se soumettre à des ordres de déportation. À l'heure actuelle au Canada, il existe encore quelques lieux de culte où des personnes ont trouvé refuge. L'asile religieux n'est pas réservé à des chrétiens, mais à des personnes qui sont victimes de profondes injustices et dont la situation appelle à des changements structureaux plus larges que leur situation individuelle.

Ce recours au sanctuaire s'appuie sur des textes bibliques dans lesquels Jésus ainsi que ses disciples transgressent la loi. Il s'appuie aussi sur une tradition utilisant les espaces sacrés comme garde-fou contre les abus des systèmes juridique et politique en place. Cette tradition a resurgi dans les pays occidentaux au cours des années 1980, en fonction de nouveaux besoins comme ceux des sans-papiers et des demandeurs d'asile. Ce sont des décisions exceptionnelles qui sont prises par des communautés de foi après un processus de discernement, une prise de conscience des conséquences du geste de désobéissance qui est posé et un travail de mobilisation du milieu qui se poursuit tout au long de l'occupation du sanctuaire.

Le devoir de nous respecter et de nous traiter les uns les autres comme des égaux, sans égard à la nationalité, à la race, à la classe sociale, au genre ou à l'âge est un principe bouddhiste fondamental.
HSIN TING, ABBÉ EMÉRITE
DE FO GUANG SHAN

Traiter les voyageurs et les personnes en déplacement avec bienveillance est un des enseignements importants de l'islam. CHAO-YAM MA,
PRÉSIDENT DE LA FONDATION
DE LA MOSQUÉE DE TAIPEI

« J'ai fait de toi et de ton peuple les "étrangers" du monde – dit YHWH – pour que tu luttas pour les droits des étrangers – les tiens et ceux des autres – peu importe où ils se trouvent, peu importe la couleur de leur peau ou la nature de leur culture, parce que, bien qu'ils ne soient pas à ton image, ils n'en sont pas moins à Mon image. » Il y a seulement une réponse assez forte à la question : Pourquoi ne devrais-je pas haïr l'étranger? Parce que l'étranger, c'est moi.
 JONATHAN SACKS, GRAND RABBIN DE GRANDE-BRETAGNE

L'accueil en sanctuaire demeure un geste symbolique qui n'est pas reconnu par les législations des pays touchés. Par contre, malgré certaines exceptions – comme ce fut le cas de la violation du sanctuaire de Saint-Pierre à Québec où s'était réfugié Mohamed Cherfi –, les gouvernements ont souvent respecté la protection temporaire qui est offerte en ces lieux. Il n'y a aucune garantie de réussite des cas individuels qui sont en sanctuaire, bien que certains aient connu des fins heureuses. Le mouvement œcuménique des sanctuaires ne veut ni solutionner les situations sur une base individuelle, ni se substituer aux instances décisionnelles; il veut mettre en lumière les lacunes importantes du système d'immigration.

UN HÉRITAGE À S'APPROPRIER

Les membres des Églises chrétiennes sont malheureusement encore trop nombreux à ignorer la richesse de cette tradition d'hospitalité et son parti pris radical concernant les migrations. Les rassemblements dominicaux mettent rarement les fidèles en contact avec cette dimension de leur foi et son actualisation. Les catéchèses et l'éducation religieuse accordent peu de place à l'enseignement social de l'Église, et encore moins à la question des migrations.

Pourtant les phénomènes migratoires sont devenus un enjeu incontournable pour nos sociétés. Ils soulèvent des questions relatives à la justice, aux droits, à l'identité et aux rapports interreligieux. Ainsi, les migrations ne transforment pas seulement les espaces citoyens; elles interpellent aussi la réalité des Églises et les pratiques des communautés de foi. Il est donc urgent que les chrétiens et les chrétiennes approfondissent leur rapport à l'autre, à l'étranger, au migrant, en l'inscrivant au cœur d'une tradition biblique et sociale. Cette tradition ne pourra demeurer vivante que grâce à une réflexion et un engagement qui prennent au sérieux les défis actuels de la mobilité humaine. ●

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES

- CHÉTAIL, Vincent (dir.), *Mondialisation, migration et droits de l'homme: le droit international en question*, Bruxelles, Bruylant, 2007.
- GREEN, Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.
- LAACHER, Smaïn, *L'immigration*, Paris, Cavalier bleu, 2006.
- SAYAD, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, Éd. Raisons d'agir, 2006.
- TASSIN, Étienne, *Un monde commun*, Paris, Seuil, 2003.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, Autrement, 2005.

REVUES

- Alternatives Sud* – Genèse et enjeux des migrations internationales, Points de vue du Sud, vol. XI, n° 1-2004.
- Manière de voir* – Histoire(s) d'immigration, 62 / mars-avril 2002.
- Relations*, Un monde en migration, n° 629, avril 1997.
- Bulletins *Vivre ensemble* du Centre justice et foi (n° 43 et 50 en particulier), accessibles à <www.cjf.qc.ca/ve>.

FILMS

- Bonnes à tout faire* d'Hélène Choquette, Altav Tutti Frutti Films inc., Canada, 2005.

- Certificats de culpabilité* d'Alexandre Kozminski, Canada, 2005.
- Le dernier caravansérail (Odyssées)*, un film du Théâtre du Soleil (Ariane Mnouchkine), Arte vidéo, France, 2006.
- Les réfugiés de la planète bleue* d'Hélène Choquette et Jean-Philippe Duval, ONF, Les productions Virage inc., Point du Jour, Canada, 2006.
- Sans frontières (Borderless)* de Min Sook Lee, KAIROS, Canada, 2006.

SITES INTERNET

- <www.acpd.ca> : Action Canada pour la population et le développement
- <http://cdim.cerium.ca> : Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations et de recherches internationales de l'Université de Montréal
- <www.ohchr.org/french> : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
- <www.justiceforimmigrants.org> : Campagne *Justice for Immigrants* aux États-Unis
- <www.iom.int> : Organisation internationale pour les migrations
- <www.december18.net> : Portail pour la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants
- <http://www.jrs.net> : Service jésuite pour les réfugiés et les migrants

SOIRÉES Relations

Comment conjuguer foi et engagement citoyen dans la société québécoise?

Réflexions et expériences de croyants chrétiens, juifs et musulmans

Dans le débat actuel portant sur la laïcité et les revendications religieuses, plusieurs insistent sur le caractère privé de la religion. Cette table ronde, qui réunira des personnes de traditions chrétienne, juive et musulmane, débattrà au contraire de la dimension publique du religieux. Comment inscrire le meilleur de chaque tradition dans l'horizon politique et civique de la société québécoise? Quels sont les obstacles et les défis propres à cette question – notamment ceux relatifs à l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes ainsi qu'à la résurgence des fondamentalismes?

Le lundi 29 octobre 2007, de 19 h à 21 h 30
Au Gesù, 1200, rue Bleury (Métro Place des Arts)

Contribution suggérée : 5 \$

Nous aborderons ces questions avec :

Carolyn Sharp, professeure de théologie à l'Université Saint-Paul et ex-directrice de la revue *Relations*;

Salah Basalamah, professeur au Département de traduction de l'Université d'Ottawa et porte-parole de *Présence musulmane*;

Sharon Gubay Helfer, docteure en sciences religieuses et membre de la synagogue Dorshei Emet.

Cette soirée est organisée par le Centre justice et foi, en collaboration avec le Gesù – Centre de créativité, dans le cadre de l'événement Art sacré dont le thème est *L'intérieur qui interroge*. La soirée débutera par une visite des expositions des artistes **Martin Müller-Reinhart** et **Stella Pace** qui nous parleront du lien entre leur production artistique et notre thème.

Le débat sur les régions au Québec : centre vs périphérie

Au Québec, tant la métropole montréalaise que les régions plus lointaines sont confrontées à des enjeux majeurs qui nécessitent une vision intégrée de leur développement. Celui-ci ne peut se faire sans une prise en compte des initiatives citoyennes porteuses de développement durable, d'inclusion, de solidarité et d'égalité entre les hommes et les femmes. Comment, dès lors, développer les régions périphériques en créant une dynamique de complémentarité avec le grand pôle qu'est Montréal? Comment contrer l'exode des populations des régions? Que faire pour sortir certaines régions d'une logique de dépendance à l'égard d'un secteur unique d'activité? Les réalités régionales sont-elles reflétées dans les discours politiques? Enfin, quelle répartition des leviers de pouvoir serait souhaitable?

Nous en débattons avec :

Roméo Bouchard, cofondateur et ex-président de l'Union paysanne et auteur de *Y a-t-il un avenir pour les régions?* (Écosociété, 2006) et de *L'éolien – Pour qui souffle le vent?* (Écosociété, 2007);

Cherkaoui Ferdous, secrétaire général de Solidarité rurale du Québec;

Kim Cornelissen, consultante en développement régional et personne-ressource pour le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

Le lundi 19 novembre 2007, de 19 h à 21 h 30
Maison Bellarmin, 25, rue Jarry Ouest
(Métro Jarry ou De Castelnau)

Contribution suggérée : 5 \$

Pour plus de renseignements, consulter : <www.cjf.qc.ca>
ou communiquer avec Mouloud Idir : 514-387-2541 / midir@cjf.qc.ca



L'Arménie : une stabilité à quel prix?

Les dernières élections parlementaires charrient un espoir : celui d'atténuer progressivement le pouvoir hégémonique d'une oligarchie bureaucratique.

VICKEN CHETERIAN

L'auteur, journaliste établi à Genève, coordonne le Projet Cimera (www.cimera.org) et collabore au *Monde diplomatique*

L'Arménie connaît-elle finalement la stabilité après une quinzaine d'années de bouleversements? C'est ce que semblent indiquer les résultats des élections parlementaires de mai 2007, qualifiées de « libres et justes » par les observateurs internationaux, à l'instar du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Parti républicain, présidé par le premier ministre Serge Sarksian, a remporté 34 % des votes, pendant que Bargavach Hayasdan (Arménie prospère), mené par l'oligarque Gagik Tsarukian, en a remporté 15 % et le parti nationaliste historique Dachnaktsoutioun, partenaire de la coalition gouvernementale, 13 %; tous trois forment la coalition gouvernementale. À présent, c'est clair, l'élite dirigeante et les oligarques financiers post-soviétiques se partagent le pouvoir.

Contrastant avec les élections des dernières années dans les autres républiques post-soviétiques, qui ont conduit à des protestations populaires et des révolutions non violentes, les élections en Arménie témoignent plutôt de

la volonté de la population d'éviter d'ébranler l'ordre existant et de la faible capacité mobilisatrice de l'opposition.

INDÉPENDANCE IMPOSSIBLE

Pour comprendre ce besoin de stabilité, il est nécessaire de rappeler les bouleversements dramatiques que la petite nation a traversés depuis son indépendance en 1991. Quand je suis arrivé à Erevan, capitale de l'Arménie, au début de 1992, à peine quelques mois après l'effondrement de l'URSS, je ne croyais pas qu'une Arménie indépendante pourrait survivre encore longtemps. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui, dans la région du Caucase, y voyaient un parallèle historique avec les années 1917-1920, où, à la chute du tsarisme, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan avaient connu une brève période d'indépendance, avant d'être rapidement reconquises par les forces bolcheviques. Ainsi, en 1992, beaucoup d'Arméniens croyaient que l'indépendance ne serait qu'éphémère, le temps que les luttes de pouvoir à Moscou prennent fin.

L'avènement de l'indépendance a amené son lot de problèmes, le premier étant l'aggravation du conflit ethno-territorial. L'Arménie avait déjà, depuis 1988, un contentieux territorial avec son voisin, l'Azerbaïdjan, portant sur la région montagneuse du Haut-Karabakh. La majorité arménienne de cette province autonome de l'Azerbaïdjan avait, à cette époque, voté pour se rattacher à l'Arménie, alors encore république soviétique. Onze mille soldats de l'Armée rouge réussissaient à contenir le conflit. Mais avec l'effondrement de l'URSS, le contentieux s'est vite transformé en guerre ouverte : des milliers de pertes humaines, un million deux cent mille réfugiés des deux

camps, des blocus de routes, de pipelines et de chemins de fer qui ont isolé économiquement les deux pays, mais davantage l'Arménie qui n'a pas d'accès à la mer. De plus, une série de guerres civiles et de conflits ethniques en Géorgie et en Tchétchénie rendent difficiles les voies de communication vers le Sud Caucase et la Russie, les principaux partenaires économiques de l'Arménie.

Pourtant, ce n'est pas le seul problème que l'Arménie indépendante a dû affronter. L'indépendance signifiait également l'édification d'un État à partir des débris de l'appareil administratif soviétique. De façon similaire, cela voulait dire la reconstruction d'une économie nationale. Non seulement la nouvelle nation devait-elle trouver des solutions à l'obsolescence des industries chimiques et électroniques, construites par la Russie comme partie intégrante de son complexe militaro-industriel, mais elle devait aussi transformer les structures d'une économie planifiée en une économie de marché, alors que le pays manquait fortement de capital et n'avait pas la capacité d'attirer des investissements étrangers.

La construction des institutions étatiques arméniennes s'est réalisée durant la guerre territoriale et l'isolement économique qui s'ensuivit. Ce contexte explique que le président actuel, Robert Kotcharian, ainsi que le premier ministre Serge Sarksian aient occupé des postes de responsabilité pendant la guerre – qui a pris fin en 1994.

LA GÉNÉRATION DE LA PRIVATISATION

La deuxième moitié des années 1990 a été caractérisée par une vague de privatisation massive, pour des raisons politiques, dès les derniers mois de l'URSS. Ainsi, pour éviter le retour des soviétiques au pouvoir, le Mouvement national arménien, qui venait de remporter les élections, a commencé à pri-





Foule devant le monument commémoratif du génocide arménien, à Erevan (R. Schwanke/Rex Features/CP).

vatiser les propriétés foncières. Ensuite, il s'est attaqué à la privatisation du système financier et des infrastructures industrielles. Or, comme il n'y avait ni les ressources financières nécessaires, ni un cadre juridique approprié pour mener à bien ce processus, ceux qui avaient des liens privilégiés avec l'élite dirigeante ont eu les meilleures parts du gâteau.

Cette vague de privatisation massive s'est accompagnée d'un appauvrissement tout aussi massif de la population. Ainsi, dans les années 1992-1993, la production industrielle s'est arrêtée et le PIB a chuté de 50%. À cause de cette crise économique, au-delà de 900 000 personnes (le quart de la population) ont quitté le pays. Les raisons principales de cet effondrement économique sont la rupture des liens économiques avec les autres pays post-soviétiques, le blocus économique imposé par la Turquie et l'Azerbaïdjan et, conséquemment, la grave crise énergétique qui a affecté le pays. À Erevan, par exemple, durant les hivers de 1992 à 1994, la population a été privée de chauffage et n'avait droit qu'à deux heures d'électricité par jour. En l'espace de quelques années, le pays est revenu à des pratiques préindustrielles.

Après ce long déclin des années 1990, l'économie connaît une croissance avoisinant 10% depuis 2000. Le problème est que la croissance économique est concentrée dans la capitale, tandis qu'elle est significativement plus lente dans d'autres villes et encore davantage dans les régions montagneuses. Cette disparité provoque un

exode rural continu des régions vers la capitale, ainsi que la dégradation environnementale de Erevan, due entre autres à la congestion automobile (le transport en commun ayant été démantelé, puisque «soviétique») et au boom de l'industrie de la construction qui a provoqué la destruction des parcs et des forêts avoisinants.

L'ÉCHEC DE L'OPPOSITION

Après les élections parlementaires, le premier ministre a déclaré qu'il sera candidat aux élections présidentielles de 2008. Selon toute vraisemblance, il les remportera. En effet, Serge Sarksian a une bonne prise sur l'administration étatique ainsi que sur «les ministères du pouvoir», qui signifient dans le jargon soviétique: l'armée, la police et les services de sécurité. De surcroît, comme l'Arménie a échoué à développer un système où les sphères politique et économique sont distinctes, les intérêts économiques dépendent du patronage politique. Par conséquent, les oligarques appuieront vraisemblablement la candidature de Sarksian, après l'écrasante victoire de son parti lors des récentes élections parlementaires.

Seules deux formations de l'opposition occupent des sièges au sein du nouveau parlement, à savoir le Parti de l'État de droit de l'ex-leader parlementaire Artur Baghdasarian et le Parti de l'Héritage de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Raffi Hovannisian. Il est intéressant de noter que les partis traditionnels, dont le rôle a été important, sont en train de disparaître de la

scène politique arménienne. Ainsi, ni les communistes arméniens, qui ont gouverné le pays pendant sept décennies lors du régime soviétique, ni le Mouvement pan-arménien, architecte de l'indépendance, qui a gouverné jusqu'en 1998, ne représentent une force politique au sein du nouveau parlement. De façon similaire, l'opposition «radicale» arménienne, représentée par Artashes Geghamian et Stepan Demirtchian, qui a mené sans grande organisation un mouvement de désobéissance de masse en 2004, cherche son souffle.

Après une décennie de déclin économique, l'actuelle croissance est certes un heureux développement, mais cela reste insuffisant en matière de lutte contre la pauvreté. En fait, la question de la redistribution des ressources est une question politique. Or, cette question, de toute évidence, ne sera pas soulevée dans un pays gouverné par une alliance entre l'élite dirigeante et l'oligarchie. Mais si l'opposition traditionnelle, expression de la nomenclature ou de l'intelligentsia soviétique, a été mise à l'écart par les changements sociétaux massifs, de nouveaux mouvements unis autour de préoccupations sociales et environnementales commencent à peine à prendre forme.

Est-ce que cette stabilité est durable? La polarisation sociale intérieure est certes un danger. Les conflits régionaux en sont un autre. Tandis que le statut du Haut-Karabakh n'est pas encore résolu, les dirigeants azerbaïdjanais continuent leurs déclarations belliqueuses: ces derniers ont déclaré que grâce aux pétrodollars, ils seront en mesure d'accroître leur budget militaire à un milliard de dollars, «l'équivalent du budget total de l'État de l'Arménie». Quant aux relations avec la Turquie, elles demeurent tendues... c'est sans mentionner qu'une éventuelle guerre américaine contre l'Iran pourrait avoir des répercussions fâcheuses dans toute la région du Caucase, y compris sur la stabilité de l'Arménie. ●



Le cynisme face à la politique

Cultivé à outrance, le cynisme mine la démocratie et empoisonne la vie politique.

LISE PAYETTE

L'auteure, femme de lettres et de médias, a été ministre dans le premier gouvernement du Parti québécois

Le cynisme, tel qu'on le pratique chacun notre tour, n'est pas une vertu. Ce serait plutôt une sorte de calamité dont il est difficile de se défaire une fois qu'on en est atteint. On ne naît pas cynique, on le devient. Hélas!

Pourquoi? Peut-être bien parce que le cynisme représente une sorte de soupape aux multiples frustrations que la vie nous réserve. Il permet d'exprimer le trop-plein de ce sentiment d'impuissance devant les abus des plus forts, l'injustice érigée en système, les deux-poids-deux-mesures de la vie courante, les décisions insupportables dont nous faisons souvent les frais.

Le cynisme consiste souvent à dire à voix haute les critiques et les commentaires que le savoir-vivre nous commanderait logiquement de taire. Il relève du défi, du refus de se soumettre en silence, du rejet de ce qui est imposé d'en haut. Le cynisme peut même devenir un acte de bravoure dans certaines circonstances et dans certains lieux – des humains sont parfois prêts à risquer leur vie pour un bon mot. Il est une réponse au mépris pratiqué souvent par ceux qui ont atteint des échelons élevés de notre société. Le mépris des uns appelle le cynisme des autres. Le cercle est vicieux.

UN ÉTEIGNOIR POLITIQUE

Le plaisir d'être cynique à l'égard de la classe politique est immense. Nous

n'avons rien inventé, il en a toujours été ainsi depuis que le monde est monde. Les pharaons, les rois et les tsars ont connu tour à tour l'amour et la haine de leurs sujets. Louangés par certains, hués par d'autres, on a raillé leurs faiblesses, moqué leurs manies, dénoncé leurs abus. L'arme la plus puissante des opposants a toujours été le cynisme. L'humoriste de l'époque qui chantait les malheurs de Marie-Antoinette devant Notre-Dame n'était pas tellement différent de celui d'aujourd'hui qui décoiffe les politiciens en montrant leurs travers et leur goût démesuré du pouvoir.

La différence entre ces époques lointaines et aujourd'hui, c'est que nous, nous vivons en démocratie. Les politiciens que nous avons, nous les choisissons une fois tous les quatre ans pour leur confier la gérance de nos intérêts collectifs. La donne n'est pas la même. Leur pouvoir, qu'ils tiennent de nous, n'est que temporaire. Nous avons la possibilité, tous les quatre ans, de changer l'équipe au pouvoir au complet. Pas question ici de pouvoir venu de Dieu qui se transmet de génération en génération. Nous pouvons donc nous contenter de pratiquer un cynisme plus léger, qui libère nos humeurs et rehausse notre sens de l'humour.

UN DANGER

Dans une démocratie saine, le cynisme serait tout à fait déplacé. Cependant, la nature humaine étant ce qu'elle est, on peut penser qu'il n'existe aucune démocratie qui soit parfaitement saine.

Nous n'échappons pas à cette règle. Souvenons-nous de ce que nous avons vécu dans ce pays au cours des dernières années: le scandale des commandites, le comportement de la Gendarmerie royale du Canada, le mépris des lois du Québec par Ottawa lors du référendum de 1995, les mensonges et les trahisons multiples de la part des politiciens... L'on peut comprendre que ces comportements délinquants provoquent un cynisme inévitable chez les citoyens qui répondent par des comportements électoraux qui ne cessent de surprendre et par des commentaires d'un cynisme inouï.

Ce cynisme qui occupe l'espace médiatique aussi bien que les conversations privées peut représenter un danger en ce sens qu'il fera fuir des citoyens compétents et dévoués, intéressés à servir leurs concitoyens en politique. Pourquoi aller se jeter dans la fosse aux lions pour s'y faire insulter constamment alors qu'on peut vivre paisiblement chez soi? Pourquoi s'exposer à la méchanceté et au cynisme généralisés alors qu'on aspire seulement à être utile? Dans un tel contexte, il ne serait pas étonnant que ceux et celles que la politique attirera soient les moins intéressants: des assoiffés de pouvoir personnel, incapables de plaquer l'intérêt de la société devant leurs intérêts.

Le cynisme, sans un encadrement raisonnable, risque donc de devenir une arme de destruction massive. Et les dommages collatéraux peuvent être spectaculaires et permanents. ●



Railler les politiciens et critiquer avec ironie nos institutions démocratiques est probablement une des activités les plus populaires de nos sociétés. S'il est parfois sain et justifié, un tel cynisme poussé à l'extrême peut nourrir le désen-

gagement démocratique et dévaloriser le service public. En revanche, à l'instar des anciens Grecs, il peut aussi être le fruit d'une conscience politique radicale qui remet en question l'ordre établi.

Le cynisme est une critique radicale de la morale et des institutions dominantes.

LOUISE DIONNE

Le cynisme a mauvaise presse. Le terme est péjoratif et on en accuse indifféremment tous ceux et celles qui, par l'humour, les railleries ou l'ironie, ridiculisent les institutions politiques et ses élites. Malheureusement, cynisme et ironie sont souvent confondus. Cette dernière, utilisée abondamment par l'industrie du spectacle et les médias, semble trop souvent réduire le politique aux seules institutions dominantes. Ce genre d'humour souligne l'impuissance des individus sans offrir de moyen de s'approprier l'espace politique ridiculisé. Il dépose ainsi la majorité de tout pouvoir politique.

UNE ÉTHIQUE CRITIQUE

Il en va différemment pour d'autres qui utilisent le rire et la raillerie pour dénoncer les abus et les injustices, pour mettre en lumière les choses auxquelles le politique reste indifférent. Souvent, l'étiquette « cyniques » est accolée aux activistes qui, en quête d'appropriation du politique, ont recours à la dérision pour souligner la rigidité de la démocratie libérale. Leurs critiques sont souvent pertinentes et ces adeptes sont loin de faire preuve d'apolitisme. Il serait opportun d'explorer le cynisme à l'œuvre lors des manifestations ou des assemblées militantes afin de découvrir qu'il s'agit d'une attitude analogue à la philosophie des cyniques grecs.

Au-delà des nombreuses anecdotes concernant l'attitude irrévérencieuse des cyniques, dont Diogène est le plus célèbre, le cynisme est une philosophie

qui mérite d'être revisitée. Cette école est apparue au IV^e siècle avant Jésus-Christ. Son fondateur, Antisthène, l'installe dans le gymnase Cynosarges – d'où l'origine du terme. Ces philosophes réagissaient à l'idéalisme de Platon et aux certitudes de l'époque. Tandis que leur anticonformisme et leur dédain des conventions ont souvent suscité de virulentes attaques, le caractère radical de cette approche – qui prêchait la subversion – l'a reléguée en marge des grands courants philosophiques.

Face à la morale dominante et aux institutions politiques, une attitude d'opposition et de désobéissance s'impose. L'éthique critique issue de la pensée des cyniques exige de prendre des risques, d'aller aux extrêmes pour montrer les travers et les limites des certitudes. « À quoi peut bien nous servir un philosophe ayant passé toute sa vie dans cette activité sans jamais inquiéter personne? » déclarait Diogène. Le cynisme bousculait le pouvoir pour l'éveiller au concret, à la réalité du vécu humain. C'est ainsi que Diogène aurait répondu au jeune Alexandre le Grand, qui lui demandait ce qu'il voulait, « de lui rendre son soleil, car il lui faisait de l'ombre ». Les cyniques montraient les limites de la démocratie athénienne et son lot d'exclus (femmes, métèques, ilotes). Bien avant l'heure, ils prônaient l'égalité des sexes.

UNE SUBVERSION

Cette attitude marginale possède des similitudes avec les altermondialistes, les anarchistes et certains artistes, auxquels on reproche leur radicalisme.

Cependant, plusieurs font preuve d'imagination pour prendre leur place dans l'espace politique. Certains utilisent l'art, tandis que d'autres s'approprient des lieux. Leurs actions, loin d'encourager un désengagement, visent à montrer que d'autres moyens d'exercer le politique sont possibles. Ils sont parfois les seuls à mettre à l'avant-scène des injustices demeurées dans l'ombre.

La pensée unique qui domine la scène politique et le peu d'ouverture envers les modes alternatifs d'expressions du politique demandent de recourir à des moyens radicaux. Il est de plus en plus difficile de faire entendre ses doléances en dehors des grandes institutions politiques. Seules les organisations ou associations reconnues sont invitées dans l'arène politique libérale – ce qui prive plusieurs citoyens de la possibilité de faire valoir leurs griefs. L'éthique cynique impose de disputer le pouvoir aux élites qui s'approprient ainsi tout l'espace et qui décrètent les règles d'exercice du politique.

Le modèle de la démocratie libérale, inscrit dans l'État-nation, est loin de convenir aux transformations issues de la mondialisation et de la diversité culturelle qui en émerge. Le politique se doit d'assurer l'équilibre des pouvoirs entre toutes les parties d'une société. Parfois, il est tout à fait légitime de recourir à des moyens radicaux et non conformes pour garantir cette distribution. Le cynisme, sans être la seule façon de faire, peut contribuer à forcer des institutions figées à s'ouvrir aux nouvelles revendications. Au cours de l'histoire, c'est bien souvent ce genre d'attitude qui a été la source d'émancipation pour contrer des normes et des conventions contraignantes. ●

L'auteure est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

Assemblée d'Aparecida : bilan mitigé

Si elle renoue avec des thèmes porteurs d'espérance, la cinquième assemblée du Conseil des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAM) tenue à Aparecida au Brésil, du 13 au 31 mai 2007, n'est pas sans susciter des inquiétudes.

JOÃO BATISTA LIBÂNIO

L'auteur, jésuite,
est théologien

En 1997, la convocation du synode des Amériques par Jean-Paul II semblait avoir mis un terme à ce type d'assemblée collégiale que constitue le CELAM. En effet, le synode pouvait représenter, pour le Vatican, un substitut «avantageux»: tout en réunissant les évêques des trois Amériques, il se réalise à Rome en présence du pape et des différents responsables de la curie, assurant ainsi le «contrôle» romain.

Mais la diligence toute en finesse du président du CELAM de l'époque, la volonté des différentes assemblées épiscopales du continent et l'approche du 50^e anniversaire de la fondation du CELAM ont convaincu Jean-Paul II de l'importance de convoquer une nouvelle fois le CELAM. Il devait, selon ses plans, se tenir à Rome en février 2007. Le changement de lieu en faveur d'Aparecida, sanctuaire marial du Brésil de renommée mondiale, fut décidé par Benoît XVI, voulant probablement souligner par là le poids symbolique de l'Église brésilienne. Le pape s'engagea à présider l'ouverture de l'assemblée.

Les participants à ce CELAM furent variés et nombreux: cardinaux de la curie, évêques du continent, invités d'autres pays, observateurs d'autres confessions, assesseurs et représentants de nouveaux mouvements d'Église, etc.

Le discours de Benoît XVI à l'inauguration de cette cinquième assemblée laissa une impression générale de sérénité, mais sans guère de nouveautés. Il se contenta de reprendre les idées abordées dans les documents antérieurs, en évitant de traiter de questions polémiques, livrant un discours doctrinal, universel et idéaliste partant de la transcendance et laissant aux évêques le soin de l'appliquer ensuite à la réalité latino-américaine.

LE DOCUMENT FINAL

Après la célébration eucharistique présidée par le pape, symbole de la collégialité qui se pratique dans les limites des structures hiérarchiques actuelles de l'Église, les évêques prirent des décisions procédurales d'importance.

En continuité avec les autres CELAM, ils s'accordèrent à préparer un document final qui devait être rédigé avec la collaboration de tous les participants, divisés d'abord en groupes aléatoires, puis en commissions thématiques.

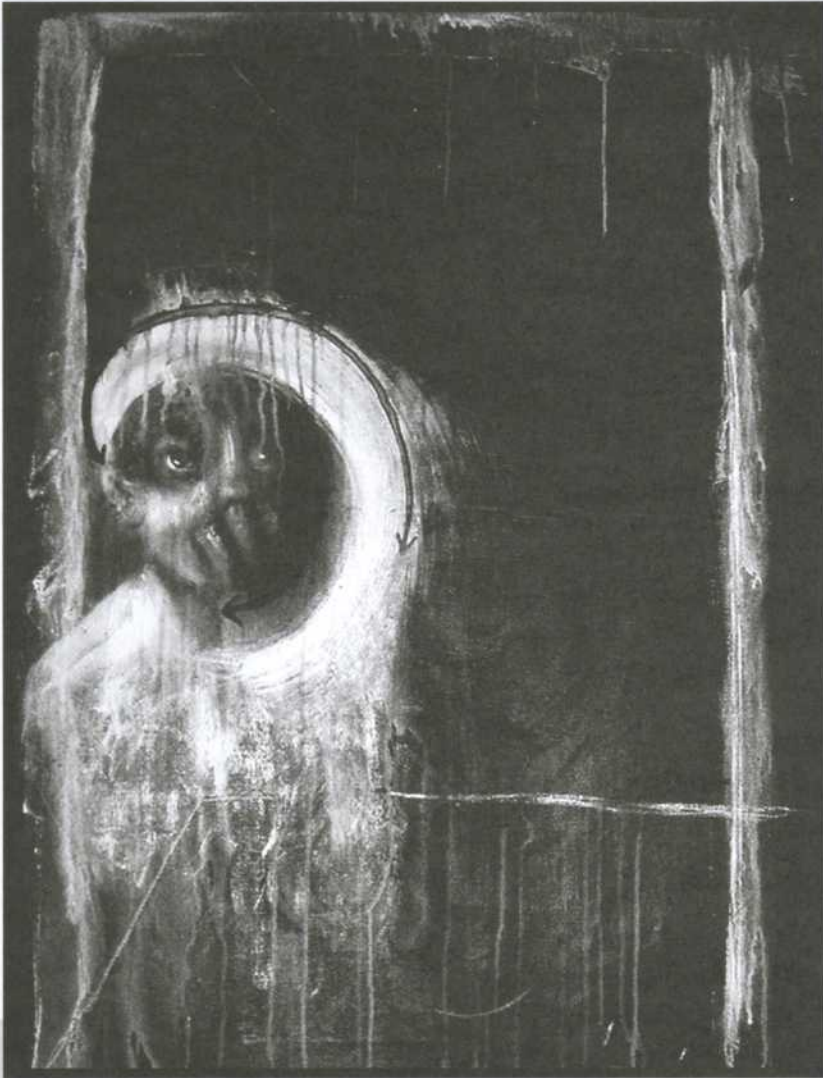
Le document final est structuré autour de trois axes, suivant la méthode «voir-juger-agir». Dans un premier temps, un regard est jeté sur la réalité socioculturelle, économique, politique et ecclésiale, dans une perspective de foi. La globalisation y est vue, d'abord sur le plan culturel, comme une réconciliation des peuples, mais aussi, dans sa face négative, comme un effritement des valeurs et de la religiosité populaire. Sur le plan économique, la globalisation signifie l'absolutisation du marché et du lucre, l'accroissement de la pauvreté. Sur le plan politique, le texte oscille entre l'éloge du processus de démocratisation du continent et la crainte d'un néopopulisme autoritaire. Finalement, il dresse un bilan mitigé de l'Église. Un côté lumineux: la vigueur de la vie intérieure et des services qu'elle offre. Un côté plus sombre: une déficience dans l'évangélisation et dans la clarté doctrinale de la foi des catholiques.

Le simple fait que le CELAM ait pu avoir lieu est déjà positif, dans un contexte où le courant néoconservateur et centralisateur est en plein essor.

Les CELAM antérieurs

Le premier CELAM s'est réuni en 1955 sous le pontificat de Pie XII, à Rio de Janeiro, au Brésil. On y traita de la rareté des prêtres et des forces adverses au catholicisme: laïcisme, superstition, spiritisme, prosélytisme protestant et franc-maçonnerie. On y fit la promotion des nouveaux moyens de communication que constituaient la radio et la presse.

Le second CELAM a eu lieu à Medellín, en Colombie, en 1968, sous le pontificat de Paul VI. Il visait à appliquer les grandes orientations du concile Vatican II au contexte latino-américain. On y prit des décisions courageuses sur différents sujets qui n'avaient, jusque-là, jamais été débattus dans le cadre de réunions épiscopales: l'option pour les pauvres, la libération des structures d'oppression, une théologie et une pastorale conçues à partir des pauvres et utilisant la méthode «voir-juger-agir» héritée de l'Action catholique, une éducation libératrice centrée sur la conscientisation, une Église pauvre, dépouillée, prophétique jusqu'au martyre, la valorisation de la religion populaire, la création de communautés ecclésiales de base (CEB), une lecture populaire de la Bible ainsi qu'une vie religieuse insérée en milieu populaire. L'Église rompt avec l'ancienne alliance qui la liait à l'oligarchie et se rapproche des couches populaires.



Le troisième CELAM, tenu à Puebla, au Mexique, en 1979, sous le pontificat de Jean-Paul II, a cherché à freiner le dynamisme qu'avait impulsé le précédent. Il injecta un certain conservatisme théologique – l'ecclésiologie et la christologie du document de Puebla le reflètent clairement – à des options qui, par ailleurs, faisaient écho à Medellín : option préférentielle en faveur des pauvres, défense de la dignité de la personne humaine contre la répression des régimes militaires, action concertée avec les leaders de la société, « paroissialisation » des CEB.

Le quatrième CELAM, qui s'est tenu à Saint-Domingue, en République dominicaine, en 1992, s'est déroulé dans un climat profondément néoconservateur : il prit ses distances par rapport aux grandes orientations rénovatrices de Medellín. On y abandonna la méthode « voir-juger-agir », on y déplaça l'analyse critique de la société vers une simple critique culturelle, et l'on mit un frein à l'option pour les pauvres et pour la libération. Par contre, ce CELAM valorisa les cultures afro-amérindiennes, la religion populaire et le rôle prépondérant des laïcs, en plus de faire un pas vers une solidarité latino-américaine et mondiale.

J. B. L.

Le jugement théologique, quant à lui, insiste sur la rencontre personnelle du croyant avec Jésus et la conscience d'être appelé et envoyé comme missionnaire de l'Évangile de la vie. L'Église doit pouvoir offrir des centres de communion où le fidèle est capable de vivre sa foi et un itinéraire formatif sur le mode, par exemple, du « chemin néocatéchuménal ».

Enfin, la troisième partie, centrée sur l'agir, traite de la mission de l'Église et des chrétiens qui consiste à annoncer la vie nouvelle dans le Christ. Jésus s'est mis au service de la vie et s'est offert comme vie pour ceux qui croient en lui et le suivent – vie dans toutes les dimensions et pour tous. L'exclusion contredit le projet de Dieu. La mission de transmission implique une conversion personnelle, une rénovation missionnaire et l'ouverture pour l'évangélisation *ad gentes*.

La conclusion du document lance une grande mission continentale dont

les paramètres doivent être précisés ultérieurement par les évêques.

BILAN PROVISOIRE

Le simple fait que le CELAM ait pu avoir lieu est déjà positif. Dans un contexte où le courant néoconservateur et centralisateur est en plein essor, un tel geste collégial met de l'avant une certaine autonomie de l'épiscopat latino-américain.

Cependant, il faut bien admettre que cette collégialité a été malmenée à maintes reprises : la convocation, le choix des thèmes, la nomination du président, l'approbation des représentants, l'inclusion des membres de la curie romaine, le discours programmatique du pape, tout cela est venu de Rome. Le document final approuvé par le pape comporte, par ailleurs, de nombreuses modifications souvent significatives – notamment en ce qui a trait aux communautés ecclésiales de base (CEB) – par rapport à la version finale pourtant votée à la quasi-unanimité par les évêques. Cela a soulevé une vive indignation dans le rang des évêques et des communautés chrétiennes latino-américaines. En réponse à ces accusations, le secrétaire général du CELAM, l'évêque argentin Andrés Stanovnik, s'est contenté de déclarer que ces modifications avaient été faites en accord avec le CELAM et à la suite de suggestions

Chloé Surprenant,
Le petit, acrylique
sur toile, 76 x
122 cm, 2004

proposées au pape par divers organismes de la curie romaine chargés de la relecture du document final. Il a ajouté que de toute façon, le CELAM « ne constitue pas un organisme indépendant mais est en communion avec et sous l'autorité du pape de telle manière que le pape a toute autorité d'apporter des modifications qu'il considère convenables aux textes formulés par l'assemblée ».

Un autre aspect problématique est la présence en force des nouveaux mouvements ecclésiaux, centrés sur le culte et une quête individuelle de Dieu qui a eu pour effet de jeter dans l'ombre la singularité et l'importance de l'action pastorale et sociale des CEB, ramenées sous le dénominateur commun de « communautés nouvelles ».

Par ailleurs, la préoccupation à l'égard de l'exode des catholiques et la perte d'importance de l'Église dans la société latino-américaine n'ont pas conduit à une autocritique de l'Église et de ses structures : ministère, cléricalisme croissant, prédominance de l'orthodoxie doctrinale et morale. On a attribué plutôt la faute aux impacts de la globalisation, au manque de profondeur de la foi de la majorité des catholiques. De cette manière, l'espoir d'un changement structurel majeur dans l'Église semble écarté. Au lieu de cela, on fait appel à la bonne volonté des fidèles pour qu'ils prennent conscience de la grandeur de la vocation chrétienne et de sa triple implication : être disciple du Christ, vivre cette réalité dans l'Église et être ouvert à devenir missionnaire de l'Évangile de la vie.

Aparecida garde vivant, à maints égards, le souffle prophétique de Medellín, non sans l'édulcorer... Bien qu'on y parle de libération, on y omet étrangement toute allusion à la théologie de la libération. À Medellín, l'Église voulait témoigner de la vie simple et dépouillée; à Aparecida, elle témoigne de la « joie » de la rencontre avec Jésus. Serait-ce là une touche postmoderne, charismatique?

Medellin est à l'origine du mouvement d'insertion des religieux et religieuses au milieu des pauvres qui a été, durant les décennies suivantes, soutenu et encouragé par les différentes Conférences religieuses d'Amérique latine. Aparecida n'hésite pas à critiquer la « tentation séculariste » de cette manière de vivre la « vie consacrée » et insiste plutôt sur la communion à l'évêque et sur une pauvreté conçue comme liberté à l'égard du marché et de la richesse.

Dans le domaine de l'éducation, les évêques se sont préoccupés de l'identité catholique. C'est à partir de celle-ci que doivent se comprendre la dimension sociale et la formation intégrale de l'éducation. Or, l'idée de libération, mise de l'avant par Medellín accentuait plutôt, dans la perspective du penseur et éducateur brésilien Paulo Freire, sa

dimension de conscientisation, en vue de la transformation sociale de la réalité.

Le document final évite le thème de la sexualité et le grave problème du ministère sacerdotal, réservé aux hommes célibataires, bien que les évêques brésiliens aient fait des suggestions audacieuses à propos des prêtres réduits à l'état laïc. Aux femmes, on a garanti au moins une présence effective dans les ministères confiés aux laïcs et au sein des instances de planification et de décisions pastorales.

Si la question de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux est bel et bien abordée, c'est sans grande créativité. Le texte répète seulement les affirmations du Concile et des papes précédents, le ton est à la défense de l'identité catholique. Cette quasi-obsession ferme le dialogue avec les autres Églises et religions.

L'expression « option préférentielle pour les pauvres » est conservée en tant que conquête définitive de notre vie ecclésiale. Il manque seulement des pistes pastorales concrètes. Le terme libération qui apparaît souvent dans le document se voit ainsi affaibli, sans grande incidence sur la réalité sociale. On craint encore une déviation idéologique vers le socialisme ou le marxisme.

L'assemblée étant terminée, les églises locales recevront les « talents » selon la parabole évangélique. Le dilemme est soit de les enterrer, soit de les faire fructifier. Souhaitons qu'ils se multiplient abondamment pour le bien des peuples du continent.

Mais, dès à présent, on ne peut faire autrement que ressentir une impression ambivalente. D'un côté, Aparecida témoigne d'une Église non plus repliée sur elle-même mais lancée dans l'aventure de l'Évangile. Certes, on y voit un certain volontarisme, mais la réalité se chargera bien de confronter l'Église à l'exigence de réformes en profondeur, notamment en ce qui concerne les ministères.

D'un autre côté, Aparecida exprime aussi les craintes d'une recrudescence de l'affirmation « catholique », avec un fort accent clérical, au détriment de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux. Le rôle prépondérant des laïcs, hommes et femmes, risque de demeurer seulement un vœu pieux sans pouvoir se concrétiser en projet évangéliste. Or, il est clair que sans les laïcs, l'Église d'Amérique latine n'a pas d'avenir!

L'expérience collégiale et fraternelle d'évêques qui ont des visions pastorales différentes et qui entrent dans un véritable dialogue avec les frères et sœurs des autres Églises chrétiennes est porteuse d'espoir. Cependant, le relent d'autoritarisme et l'obéissance servile exigée des instances supérieures, contraire à l'esprit prophétique de liberté, ne sont pas sans semer la crainte et jeter de l'ombre au tableau. L'avenir nous dira quels chemins prendra l'Église d'Amérique latine : les voies d'une liberté courageuse ou bien celles des peurs néoconservatrices! ●

Aparecida exprime aussi les craintes d'une recrudescence de l'affirmation « catholique », avec un fort accent clérical, au détriment de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux.

JÉSUITES AU VIETNAM

Cinquante ans après leur retour au Vietnam, les jésuites viennent d'y ériger une Province, la 82^e de la Compagnie de Jésus dans le monde. Beaucoup y voient un nouveau signe de détente avec le régime vietnamien. Le P. Peter-Hans Kolvenbach, supérieur général, a proclamé le décret transformant l'ancienne région indépendante en Province de l'Asie Orientale-Océanie. Le P. Thomas Vu Quang Trung, supérieur régional depuis quatre ans, en devient le supérieur provincial.

PEINE DE MORT AU RWANDA

Fin juillet, le gouvernement du Rwanda a aboli la peine de mort pour les individus reconnus coupables de crimes de guerre. Cela élimine un obstacle important à l'expulsion des personnes soupçonnées de génocide qui se cachent à l'étranger. Cette décision pourrait notamment favoriser l'expulsion de Léon Mugesera. Ce Rwandais se trouve toujours au Canada plus de deux ans après que la Cour suprême eut ordonné son départ du pays pour avoir prononcé, en 1992, un discours dans lequel il se disait en faveur du massacre des Tutsis.

DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Le Comité des rapports interculturels et interreligieux de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) vient de publier *Le dialogue interreligieux dans un Québec pluraliste*. Après avoir dressé un bref tableau du pluralisme religieux au Québec, le Comité fait un inventaire de l'enseignement récent de l'Église catholique concernant les relations avec les religions non chrétiennes (musulmane, juive, etc.) et en dégage des lignes d'orientation pastorale. On y évoque notamment le fait que les nations autochtones ont pris une conscience plus vive de leurs propres traditions. Publié par les éditions Médiaspaul, le livre est disponible en librairies.

COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE

Dans le cadre des États généraux de la communauté haïtienne, qui se sont tenus à Montréal du 20 janvier au 22 avril 2007, le Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne (CONACOH) a colligé les projets et pistes d'intervention qui ont émergé de ce grand exercice démocratique. Le document, intitulé *Plan stratégique 2007-2012*, contient un ensemble de recommandations visant une réelle intégration et participation des membres de la communauté haïtienne à la société québécoise. Il est disponible sur le site <www.conacoh.ca>.

SANS-PAPIERS AU CANADA

Le 21 juin dernier, la Chambre des communes a adopté le quatrième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, qui exige un moratoire sur les déportations. La motion a été adoptée par 147 votes contre 115. Elle indique que «le Comité recommande que le gouvernement applique un moratoire immédiat à la déportation de tous les travailleurs sans papiers et de leurs familles qui subissent avec succès des vérifications de sécurité et de criminalité pendant la mise en place d'une nouvelle politique sur l'immigration».

FEMMES CARDINALES?

Le jésuite Eberhard von Gemmingen, directeur des programmes de Radio-Vatican en langue allemande, est favorable à la nomination de femmes au sein du collège des cardinaux. Dans une entrevue accordée en juillet dernier, il dit «rêver qu'un jour le pape puisse être élu par un groupe mixte d'hommes et de femmes». Il rappelle que, par le passé, des laïcs ont été cardinaux. Ainsi, rien ne s'opposerait au fait que des femmes le deviennent. D'ici-là, il souhaiterait qu'il y ait «plus de femmes dans les conseils pontificaux, surtout ceux qui traitent de la famille, de la culture, de la santé et des médias».

Comme une vache regarde un train

TEXTE : YING CHEN
ILLUSTRATION : ZOHAR

Le 16 août 2007

Mon fils,

La dernière fois, je t'ai avoué combien je rêve au silence de la montagne. Pour moi, le regard ne peut vraiment commencer que lorsque l'agitation cesse et que le calme s'installe. Ce qui m'empêche de regarder n'est autre chose que ce qui se passe dans ma propre tête, dans ma tête d'adulte, et qui peut être très bruyant même quand je ne prononce pas un mot. Je ne regarde plus quand je me laisse entraîner, par les vicissitudes de la vie, dans des actions peut-être nécessaires mais non pas essentielles. J'appelle essentiel ce qui tient en vie, ce qui donne un sens à une vie consciente. Les cris d'un enfant sont bien différents. Ils sont comme les chants d'oiseaux, les battements des vagues contre les rochers. Ce sont des bruits calmes et calmants. Rassure-toi, mon chéri: tu n'as jamais été une source de trouble pour moi. Au contraire, d'année en année, toutes les sortes de bruits que tu fais dans la maison me procurent une immense quiétude que tu ne peux pas imaginer. Cette musique va durer, même quand tu seras grand, et elle va m'accompagner pour toujours.

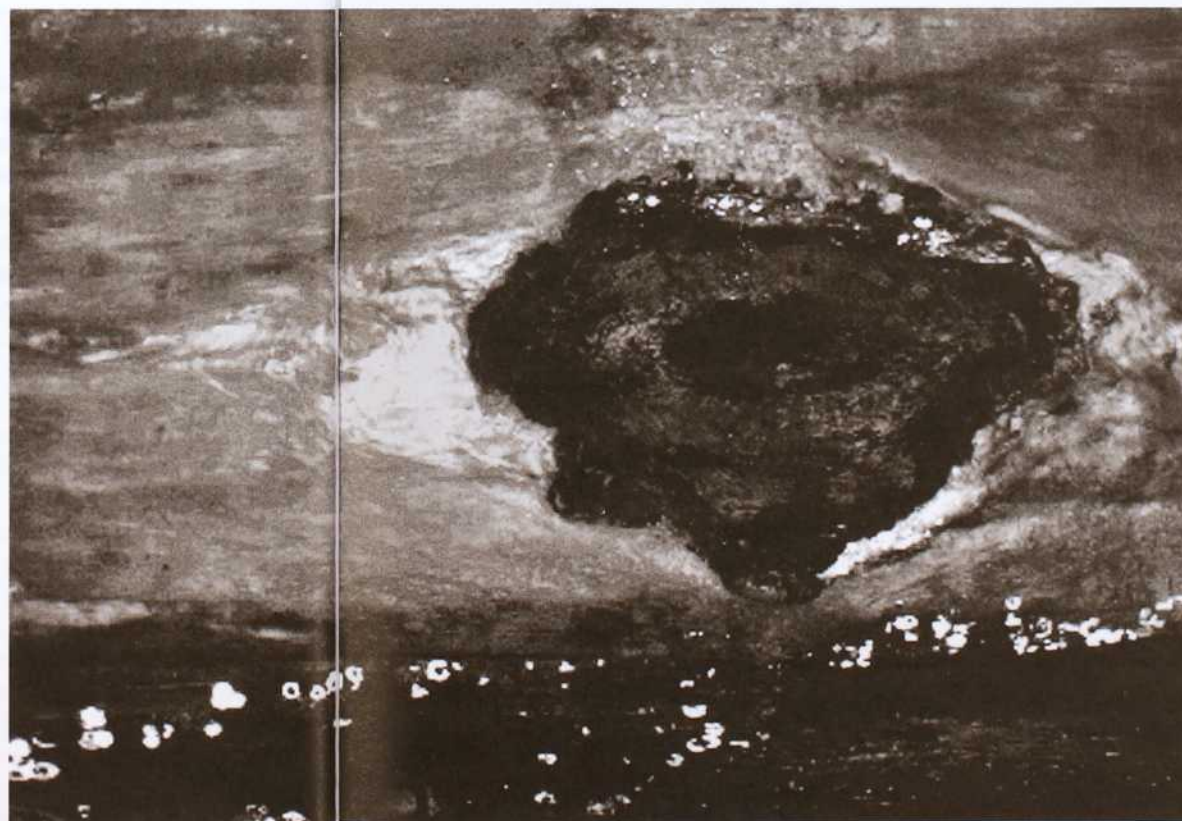
Nous sommes en vacances, il est temps de voyager pour beaucoup de gens. Je sais que toi aussi tu souhaiterais partir. Je comprends ton désir. Lao Zi: «La grandeur exige l'étendue, l'étendue exige l'éloignement, l'éloignement exige le retour.» Nous allons voyager, je te le promets. Nous allons continuer à partir et à revenir. Ensemble, nous allons visiter des musées et des montagnes, des humains et des animaux, nous allons marcher et regarder. Car partir, c'est apprendre à ne pas partir, voyager, c'est apprendre à regarder sans bouger.

Cette année, pour diverses raisons, nous restons chez nous. Vancouver est très agréable en été. Nous venons d'y arriver, d'y trouver notre niche. Nous avons un jardin, notre chat nous accompagne dans les bons moments comme dans les mauvais. Nous sommes heureux, n'est-ce pas, d'être là où nous sommes? Après avoir parcouru le monde, le Candide de Voltaire – ah! c'est peut-être une histoire qui te plaira – est rentré cultiver son jardin. Évidemment, le Candide qui se borne à son jardin, qui passe ses jours à creuser le sol, n'est plus un enfant. Pourtant, par rapport au monde intelligent et efficace, il est devenu enfant à un autre degré, après avoir vieilli, après une sorte de mort. Outre le temps, qu'est-ce qui l'a rendu aussi sage, qu'est-ce qui l'a vieilli, sinon l'agitation elle-même? On suppose que Candide, aussi longtemps qu'il respirera, continuera à regarder. Le fait qu'il ait choisi un petit jardin comme objet de contemplation et terrain d'action, contre la vaste plaine, laisse entendre qu'il y a aussi des choses à voir dans son jardin, que sa vie pourrait être remplie sans cette course à la surface de la terre – le plus grand divertissement de notre époque. Il faudrait mesurer combien l'humanité s'enrichit et s'appauvrit dans cette activité, sur tous les points – économique, environnemental, philosophique, psychique ou autre.

Tout est question de regard, c'est ce dont je veux te parler. Je te montre la photo prise par notre ami. Tu la regardes et tu dis qu'il y a un morceau de bois enflammé. Alors que moi je vois un œil immense, sombre, profondément solitaire, un peu maladif peut-être, parmi de l'eau trouble, surgie tout près d'une rive où poussent des fleurs sauvages. D'autres gens verraient sans doute d'autres choses. L'objet observé, ou le monde devant nous, importent peu pour nous. À travers l'objet, notre regard nous transporte presque toujours vers ce qui est déjà en nous, vers ce qui nous est déjà familier. C'est une sorte de retour. La plupart du temps, dans la contemplation d'une œuvre d'art, dans la lecture d'un texte littéraire, l'observation de mœurs différentes, et même parfois des recherches soi-disant scientifiques, il s'agit d'un voyage superflu, d'une communication vaine, d'une découverte fautive, car le regard est prisonnier du soi et du familier. Comment se libérer vraiment de soi, comment faire de chaque voyage non pas un retour confortable, un divertissement, une occasion de s'informer ou même une action, mais un vrai départ, un risque, un saut dans le vide, un silence dans notre vie bouillonnante?

«Je regarde mon visage et mes propriétés et tout, comme une vache fait un train.» C'est une phrase des *Cahiers* de Paul Valéry, lesquels témoignent d'une contemplation de l'auteur sur les mouvements de son propre esprit. Son entreprise m'intéresse. L'effort de détachement de ce qu'il appelle le moi pur, est selon moi fondamental pour la réceptivité du regard. Il nous faudrait cette préparation avant tout départ vers toute destination. Il s'agit de savoir si ce que nous voyons est vraiment ce que nous voyons, et non ce que nous voulons voir, car nos vœux sont dictés par trop de choses qui ont peu à voir avec l'objet lui-même.

Une telle éducation du regard, un tel travail de désidentification, en tant qu'adulte, j'en aurais plus besoin que toi, si j'en crois que l'identité est moins un héritage qu'une création. Plus j'avance en âge, plus j'accumule d'identités, d'attachements, de connaissances et de convictions. Plus je vieillis, donc, moins je sais regarder. Ce que l'enfant apporte au monde de plus précieux est précisément la fraîcheur de son regard. C'est toi, mon fils, qui m'apprends comment regarder – comment voyager et comment ne pas voyager. L'enfance est une promesse sacrée, car l'amour a triomphé de la douleur. J'apprends encore plus quant à l'existence d'une certaine dimension de vie au-delà des mots, de l'intelligence et de l'action. C'est souvent la chute, hélas, qui nous apprend davantage. Ton existence et celle de ton frère pourraient m'aider à me rappeler, sinon à réacquiescer, ce que chaque enfant possède en lui: cet étrange mélange de sensibilité et de détachement. ●



Zohar, Goya, 2003



LES YEUX PRÊTÉS DE L'AUTRE

GREGORY BAUM

L'auteur est théologien

Du 21 juin au 23 septembre 2007, le Musée des beaux-arts de Montréal présentait une exposition des œuvres d'Emily Carr, peintre canadienne de la Colombie-Britannique, née en 1871 et décédée en 1945. Jeter

de la tradition romantique: ses tableaux propulsent les personnes qui les regardent dans un monde enchanté, loin de la cité moderne, là où les arbres, les lacs et les montagnes sont animés par un esprit intérieur qu'ils partagent avec les peuples autochtones qui les fréquentent.

En prêtant attention à ses tableaux, on découvre qu'Emily Carr avait une grande sympathie pour les Autochtones et que son respect pour leur culture et leur art illustrait son indépendance radicale face à l'opinion publique de son temps. En effet, au début du XX^e siècle, les Autochtones étaient considérés comme des «non-humains», et leurs célébrations rituelles étaient illégales. Emily Carr – «solitaire et excentrique» – a eu la liberté du cœur pour devenir leur amie. Elle a aimé leurs œuvres d'art et, en retour, ils lui ont prêté leurs yeux pour contempler la nature. La peintre était culturellement conservatrice, non politisée et à l'écart du monde moderne. Pourtant, son œuvre artistique portait un message prophétique, à portée politique, qui déplorait l'aveuglement de l'opinion publique et exhortait la société de son temps à s'ouvrir à la présence des Autochtones. Ce message n'est toujours pas entendu.

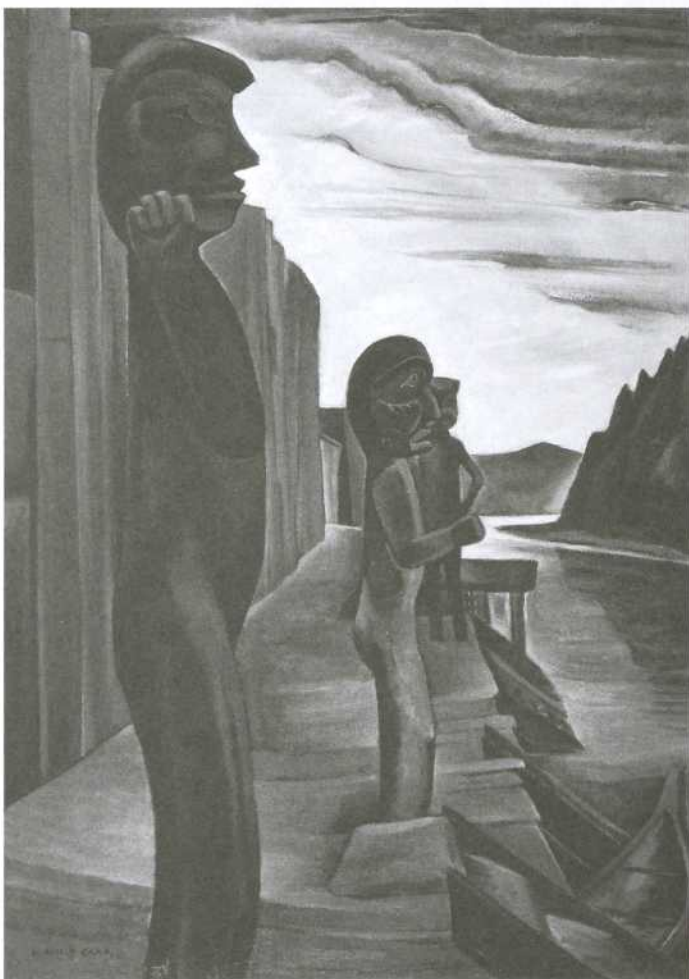
En visitant cette grande exposition dans le contexte des débats en cours au Québec, j'ai été frappé par le message que l'art d'Emily Carr nous livre, à la fois sur l'ou-

verture aux autres et sur la promotion de l'identité culturelle. Pour apprendre son métier, l'artiste avait quitté son pays pour aller étudier la peinture à San Francisco, à Londres et à Paris, tout en développant son propre style en fidélité à ses expériences dans sa province natale. Ce faisant, Emily Carr s'est ouverte à la culture autochtone et

a intégré plusieurs de ses symboles dans son œuvre. Il vaut la peine de souligner qu'elle n'a pas volé les réalisations artistiques des autres, comme le font tant de colonisateurs qui enlèvent ces objets pour meubler leurs musées. Non, l'artiste avait un trop grand respect pour ses amis pour agir de la sorte.

Emily Carr s'est plutôt inspirée respectueusement de leurs arts. Les motifs autochtones ont envahi de plus en plus son imagination artistique. Elle n'est pas devenue «schizophrène», déchirée par son appartenance à deux cultures. Au contraire, elle a réussi à intégrer d'une manière créative la rencontre avec la culture des autres à sa propre personnalité. Personne n'a jamais douté de son identité d'anglo-canadienne. Proche de la tradition romantique, elle a ressenti une forte affinité avec les peintres du Groupe des Sept, en Ontario. Avec eux, elle partage son identité culturelle. Mais son histoire d'amour avec les peuples autochtones lui a révélé la potentialité non encore réalisée de sa propre culture.

Voilà qui fait écho à la conviction du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi: la potentialité de la culture québécoise n'est pas encore pleinement réalisée, elle ne pourra s'épanouir que grâce à la rencontre des peuples autochtones et des communautés culturelles. Cette conviction me renvoie à ce petit texte admirable de Naïm Kattan, romancier et penseur québécois d'origine irakienne et juive: «La culture québécoise n'est pas un lieu de passage où chacun entonne sa chanson. C'est un édifice, perpétuellement en construction, jamais terminé. Pour ajouter ma pierre, il importe que j'en explore les fondements. Ouvert à tout vent, il n'y a pas assez de bras, d'ici et d'ailleurs, pour l'élever.» ●



Emily Carr, *Blunden Harbour*, huile sur toile, 129,8 x 93,6 cm, vers les 1930. Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

«un nouveau regard sur cette célèbre canadienne, excentrique et solitaire», telle était l'ambition de cette exposition magnifique. Cette grande artiste était hantée par la recherche de la beauté dans le paysage dramatique de sa province et par la culture mystérieuse des peuples autochtones qui y vivaient. Elle était une digne héritière

DVD

LE PORTEUR D'EAU

RÉALISATION ET PRODUCTION :
PASCAL GÉLINAS
CANADA, 2007, 52 MINUTES

Ce matin, révolution: le village a l'eau courante. Sans salaire, sans ordinateur, sans bureau, sans argent, le Québécois Gilles Raymond est pourtant au cœur de ce petit miracle et de l'aventure humaine vraiment remarquable que fait connaître le film de Pascal Gélinas, *Le porteur d'eau*. Sous son impulsion, catholiques et musulmans de l'île de Flores en Indonésie travaillent ensemble à doter leurs villages d'eau potable et à retrouver une capacité d'action individuelle et collective minée par des décennies de dictature.

S'il s'agit au départ d'acheminer l'eau des montagnes jusqu'aux villages par simple utilisation de la gravité, le programme initié par Gilles Raymond, baptisé *Autonomie du territoire*, va bien au-delà. Il conduit les habitants ayant réussi le projet à aider ensuite d'autres villages et à entreprendre d'autres tâches essentielles à leur autonomie, comme la construction de routes, par exemple. Déçu par des années de batailles stériles relatives aux enjeux ruraux du Québec, où il a joué un rôle très actif, désillusionné face aux ratés d'une aide internatio-



se concrétise: vivre suivant une éthique humaniste qui s'assure du lien intrinsèque entre la pensée et l'action, la compassion et la justice.

Chaleureux, excellent communicateur et respectueux des traditions locales, Raymond, qui est marié à une musulmane et parle couramment le *bahasa indonesia*, est une inspiration



et un puissant motivateur pour ces villageois. On le voit animer des assemblées, parcourir les routes, résoudre des conflits, installer des tuyaux. Il ne joue pas au héros mais invente avec cœur et détermination une expérience d'autonomie et de démocratie directe vraiment inspirante qui rend chacun responsable de la réussite du projet. Celui-ci est géré localement en toute transparence, de manière à ce que plus personne ne puisse détourner l'argent à d'autres fins comme cela s'est produit tant de fois là comme ailleurs. Certes, les difficultés ne manquent pas: querelles de clochers, moyens de fortune, terrains escarpés, sabotages d'installations, etc. Mais les petites victoires les surpassent tant les enjeux sont vitaux et les impacts importants sur l'ensemble de la communauté (fin d'une corvée d'eau qui prenait quatre heures chaque jour durant la saison sèche dans la vie des femmes qui s'en

occupaient majoritairement; plus de 30 villages qui ont désormais l'eau potable). C'est sans parler de l'effet de levier sur le gouvernement et l'Église (le diocèse catholique par exemple) qui soutiennent aujourd'hui le programme.

Possédant quarante ans de métier, dont une vingtaine à Radio-Canada, le réalisateur Pascal Gélinas a pourtant écrit, produit, réalisé, monté et distribué ce film sans soutien gouvernemental, avec un appui modeste de l'Office national du film du Canada (ONF). Heureusement, la Société

Radio-Canada veille aujourd'hui à sa distribution et l'ONF met en marché la version DVD cet automne. Ne comptant donc que sur ses propres moyens – à l'image de son sujet – Pascal Gélinas signe un documentaire maîtrisé, très bien filmé et coloré par la beauté de l'île de Flores, la chaleur de ses habitants et la simplicité attachante de Gilles Raymond (un ami du réalisateur). Son propos est également bien servi par la narration attentive et empathique de Jacques Languirand.

Quel avenir pour le développement? Et quel avenir pour la solidarité interreligieuse à l'heure où, ailleurs, guerres et murs se dressent? *Le porteur d'eau* et l'aventure fraternelle qu'il relate offrent un regard critique et des réponses qui ont vraiment de quoi stimuler et nous faire sérieusement réfléchir.

CATHERINE CARON



nale dans laquelle s'engouffrent des sommes d'argent importantes qui se perdent trop souvent en bureaucratie et en corruption, Gilles Raymond a trouvé en Indonésie le lieu où son idéal

LUTTES INACHEVÉES

Angela Y. Davis
LES GOULAGS DE LA DÉMOCRATIE
 – RÉFLEXIONS ET ENTRETIENS
 Montréal, Écosociété, 2006, 137 p.

Angela Davis est une figure importante des mouvements antiraciste, socialiste et féministe aux États-Unis. En 1969, l'Université de Californie la destitue de son poste de professeure de philosophie. Elle est emprisonnée comme ennemie de l'État mais elle obtient sa libération grâce à une campagne internationale. Élève de Marcuse, inspirée par l'École de Francfort, Davis publie plusieurs ouvrages remarquables. Son travail théorique et son engagement politique demeurent indissociables.

Les goulags de la démocratie analyse la situation des Noirs et des autres minorités aux États-Unis. L'auteur démontre que «le racisme continue de perdurer dans les institutions contemporaines, par le biais de la peine de mort et de la prison». Les Noirs forment l'immense majorité des personnes détenues et condamnées à mort. Par le biais de l'institution pénitentiaire, ils se trouvent privés de leurs droits civiques, notamment le droit de vote, soumis à la violence et à la coercition. Leur travail est mis à profit par l'État et les grandes entreprises capitalistes associées aux prisons. Davis définit ce nouveau «système carcéro-industriel» comme une «industrie du châtement», investie par le capital. D'un point de vue marxiste, les marchandises produites dans les prisons incorporent et dissimulent des rapports de classes et de races marqués par l'exploitation. Cette situation résulte du démantèlement des services sociaux et éducatifs accessibles aux communautés de couleur, du chômage et de la pauvreté endémique qui y sévissent. Privées de leurs forces vives par l'esclavage pénit-

tentaire, elles s'enfoncent toujours davantage dans la misère et la criminalité.

D'autre part, les États-Unis mènent une «guerre planétaire contre la terreur». Ils visent à dominer le monde. Cette guerre ravive le racisme et l'étend notamment aux communautés musulmanes. «À la figure du criminel, se superpose celle de l'immigrant et du terroriste.» Le complexe «militaro-industriel» et le système «carcéro-industriel» sont imbriqués. De nombreux jeunes de couleur s'engagent dans l'armée pour échapper à la pauvreté qui les mènerait en prison. Les deux systèmes produisent des moyens de tuer et de dévorer la richesse sociale, celle des ghettos américains et des pays du tiers monde. La politique impérialiste de Bush est censée garantir le règne de la démocratie mais elle subordonne les droits et libertés «au contrôle des peuples du monde entier». La démocratie y perd son sens; la sécurité devient «un outil de maintien de l'ordre». Dans cette conjoncture, les prisons prolifèrent: centres de détention pour immigrants, prisons territoriales à l'étranger, prisons militaires et autres. Les deux types d'institutions, militaires et civiles, sont symbiotiques. Guantanamo utilise les technologies répressives développées dans les prisons intérieures, ce qui renforce la dépravation et la répression dans tous les établissements à sécurité maximum.

En conclusion, l'auteur souligne qu'il faut prendre au sérieux l'érosion croissante des droits et libertés, «les signes très clairs de politiques et de pratiques fascistes naissantes». La gauche doit exiger une «démocratie abolitionniste», qui mettrait réellement fin à l'esclavage en supprimant la prison et la peine de mort. Une démocratie fondée sur des droits réels: emploi, logement, éducation, santé, qui pourraient résoudre les problèmes sociaux. Dès lors, il importe de tisser des alliances entre les Noirs et divers groupes d'immigrants pour créer ensuite des réseaux de résistance et des «communautés de lutte». Toutefois, le

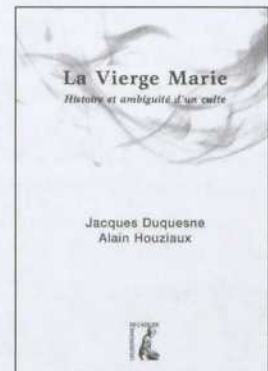
mode de politisation, les formes d'organisation, de financement et de militantisme ont changé depuis quarante ans. «Organisation n'est plus seulement synonyme de mobilisation.» Il faut donc expérimenter de nouveaux moyens de regroupement, de financement et d'action politique, qui rassemblent les gens et font avancer la lutte pour la paix et la justice.

NICOLE LAURIN

PARCOURS MARIAL

Jacques Duquesne et Alain Houziaux
LA VIERGE MARIE – HISTOIRE ET AMBIGUÏTÉ D'UN CULTE
 Paris, Éditions de l'Atelier/
 Éditions ouvrières, 2006, 139 p.

Voilà un livre sur Marie qui sort des sentiers battus. Deux auteurs – l'un, essayiste de foi catholique; l'autre, pasteur de l'Église réformée de France – explorent le culte marial depuis ses origines. Ils interrogent le développement de la dogmatique mariale dans



l'Église catholique, soulevant un débat crucial sur le sens des constructions théologiques autour de Marie.

En premier lieu, Jacques Duquesne lance la réflexion sur une question centrale, celle de la croyance en un Dieu-homme qui constitue l'originalité du christianisme. Tous les débats autour de Marie lui semblent liés à la difficulté de croire en l'Incarnation et ses implications. Il nous propose un bref parcours historique, à partir de textes

néotestamentaires. Il compare celui de Paul aux Galates, très sobre, écrit autour des années cinquante (« Dieu envoya son fils, né d'une femme »), aux récits de Luc et de Matthieu. Par la suite, il situe l'évolution des croyances sur la virginité de Marie dans le contexte juif et grec, avant de suivre le développement du culte marial au cours des siècles – qui donnera naissance aux dogmes de l'Immaculée conception et de l'Assomption.

Dans le chapitre suivant, Alain Houziaux présente les grandes questions qui, selon lui, sont soulevées par la théologie mariale. D'abord, reprenant l'histoire de la théologie mariale, depuis Éphèse jusqu'à Vatican II, il s'attarde aux implications théologiques de Marie médiatrice et co-rédemptrice : l'enjeu étant le lien entre la foi et le salut, ou la foi et les « œuvres ». Ensuite, il traite des raisons psychologiques du culte marial, la figure idéale et idéalisée de la Vierge-Mère, celle de la protection maternelle, de la mère souffrante et miséricordieuse. Il analyse cette idéalisation de l'Église et de l'humanité dans le rapprochement de Marie et l'Église, et le fait que Marie serait comme le pendant féminin d'un Dieu trop masculin. Enfin, il s'engage dans une discussion sur les questions sous-jacentes à la dogmatique mariale : 1) le type de rapport qui est pratiqué, dans l'Église catholique, entre l'Écriture, la tradition et le dogme ; 2) la question de la coopération de l'homme à son salut, à travers l'idée de Marie médiatrice ; 3) la théologie mariale comme affaiblissement de la radicalité de la théologie de l'Incarnation. Il ajoute que la piété populaire a l'avantage de promouvoir « une image féminine, protectrice et maternelle qui prend la place d'un homme sacrifié... au nom d'un Dieu cruel » (p. 103). Pour conclure, il affirme que les catholiques et les protestants se complètent par leur manière différente de fonder le statut de la vérité religieuse – à savoir sur la tradition et l'Écriture d'une part, et sur l'Écriture seule d'autre part. En conséquence, il souligne l'importance donnée dans le

catholicisme à la piété populaire et, partant, aux « aspirations religieuses spontanées et naturelles des hommes » (p. 107). En revanche, le protestantisme accentue, par la *sola scriptura*, l'enseignement christologique biblique et officiel (p. 107).

Le troisième chapitre consiste en un débat-interview où les deux auteurs sont amenés à débattre de la vision de la sexualité à travers la virginité de Marie, dans le judaïsme et le christianisme – et même dans le Coran.

Je souligne deux points dans cette étude. D'abord, la référence que les auteurs font à Joseph Ratzinger/Benoît XVI affirmant que la divinité de Jésus ne dépend pas de sa conception virginale (p. 20-21 et note 1, p. 46). Deuxièmement, le fait qu'ils ne font jamais référence aux écrits des femmes qui ont pourtant largement donné leur perspective sur ce sujet de la mariologie.

LOUISE MELANÇON

SORTIR DE L'IMPASSE

Catherine Grémion et
Hubert Touzard
**L'ÉGLISE ET LA CONTRACEPTION :
L'URGENCE D'UN CHANGEMENT**
Paris, Bayard, 2006, 183 p.

Qu'il est bon de lire un ouvrage intelligent sur un sujet aussi épineux, pour l'Église catholique romaine, que celui de la contraception ! Peu de croyants, en effet, ont su avec autant de justesse affirmer leur fidélité à leur Église, sans toutefois ménager leur réflexion et leurs interrogations à propos de cet enjeu qui leur apparaît prisonnier d'une bien triste impasse.

Sans être un ouvrage théologique pour spécialistes, ce livre propose une large et vigoureuse analyse dont le titre indique clairement le sujet – et la thèse. Les auteurs couvrent les bases scripturaires, philosophiques, historiques, sociologiques et culturelles de la question avant d'y aller de leurs propres propositions d'avenir. Ils rappellent,

par exemple, que les commissions ayant précédé la rédaction de l'encyclique *Humanae Vitae* (1968) avaient chacune reconnu que l'Église pouvait modifier sa position sur la question du contrôle des naissances. Or, l'un des derniers rapports, produit par le cardinal Wojtyła de Cracovie (futur Jean-Paul II), aurait finalement convaincu le pape Paul VI de ne rien changer.

À la lumière d'éléments psychologiques, sociologiques et culturels qui semblent avoir échappé au discours romain, les auteurs font des propositions. Selon eux, en se cantonnant souvent dans un discours accusatoire contre l'hédonisme, Rome néglige « les relations psychiques et l'environnement familial, social et événementiel » de la problématique (p. 107). Ce faisant, elle ne tient pas compte de l'ensemble des réalités composant la vie conjugale, dans laquelle s'inscrivent pourtant les actes sexuels. En outre, la démonstration est ici clairement faite que le discours « naturaliste » romain, parce qu'il est incapable d'intégrer véritablement la sensibilité et les désirs propres des femmes, en vient malheureusement à réduire ces dernières à un rôle de génitrices.

Après la publication de ce livre, un texte publié par la Commission doctrinale des évêques de France a montré que le dialogue avec les autorités ecclésiales – pourtant nécessaire en cette matière – demeure extrêmement difficile à établir. Accessible sur le site <www.ccf.fr>, cette note doctrinale, à notre avis, ne rend pas justice à l'ouverture et aux propositions du livre. Elle distord les propos des auteurs, sans même répondre à leurs interrogations profondes et pertinentes. Les évêques font l'éloge de la position de Paul VI, qu'ils qualifient de « prophétique ». Or, qui est prophète : des pasteurs répétant un discours sourd à toute remise en question ou des couples mariés qui finissent par choisir, en





fidélité à leur foi, d'assumer leurs responsabilités? On en vient à se demander si la position officielle n'est pas devenue bornée...

En amont de ces débats restent finalement le sens et la portée de la fécondité. S'agit-il d'abord de mécanique biologique et génitale, ou de construction d'une alliance conjugale riche d'engagements et de significations? Dans une réponse à la Commission doctrinale des évêques de France, les auteurs demandent que dans les positions du magistère «soit rendue visible la beauté d'une fécondité globale du couple» – et ce, autant dans l'accueil des enfants que dans ses engagements sociaux et communautaires. Cela nous placerait devant les vrais enjeux de la sexualité: une manière, pour le couple, de dialoguer et de développer une tendresse et une communion toujours plus profonde et féconde. Voilà un livre pour comprendre et témoigner en catholique responsable d'une éthique sexuelle qui, loin d'être moins exigeante, interpelle véritablement – et pourrait inspirer un discours romain trop souvent rigide et sec.

XAVIER GRAVEND-TIROLE

UN CRIME D'INJUSTICE SOCIALE

Stephen Lewis
**CONTRE LA MONTRE –
 COMBATTRE LE SIDA EN AFRIQUE**
 Montréal/Arles, Leméac/Actes Sud,
 2006, 248 p.

Ce livre dénonce avec véhémence les injustices éhontées infligées à l'Afrique, lesquelles ont plongé le continent dans une situation de pauvreté léthargique dont l'une des conséquences tragiques est la crise du sida. L'auteur, Stephen Lewis, offre une analyse très fine et détaillée des fondements structurels et exogènes du marasme économique africain. En déconstruisant tous les stéréotypes et discours erronés appliqués à



l'Afrique – qui contribuent souvent à rendre le continent à la fois responsable de son passé blessé et de son état actuel –, Lewis en appelle au devoir de solidarité et d'équité, condamnant ainsi l'hypocrisie qui modèle les relations internationales.

Stephen Lewis livre un plaidoyer et un appel à rompre avec les politiques orthodoxes inspirées par le néolibéralisme et la globalisation, car le sida est précisément à l'intersection de tous les rendez-vous manqués entre l'Afrique, les puissances économiques et les institutions financières internationales. En attestent: le poids de la dette extérieure; la chute de l'aide publique au développement; les conséquences des politiques d'ajustement structurel sur la santé, l'éducation et les revenus des ménages; le déséquilibre qui régit les règles du commerce international...

Quel est le lien entre ces politiques imposées à l'Afrique et la crise du sida? Entre 1970 et 2002, le continent a contracté une dette évaluée à 294 milliards de dollars. Durant la même période, l'Afrique a déboursé 260 milliards seulement en frais et intérêts. À la fin de 2002, l'Afrique accusait toujours une dette de 230 milliards. Pendant cette période de déconfiture sociale qui coïncide également avec l'arrivée du sida, l'Afrique a subi une véritable hémorragie en termes de fuite de cerveaux.

À titre indicatif, la ville de Manchester compte actuellement plus de médecins venus du Malawi que le pays n'en compte lui-même. Ce pays de 12 millions d'habitants, l'un des plus ra-

vagés par la pandémie du sida, compte seulement 4000 infirmiers sur 12000 requis, et 300 médecins sur 3000 requis. Le gouvernement voulait augmenter ces effectifs et adopter des mesures incitatives susceptibles de conserver un corps professionnel de qualité – ce qui exigeait, entre autres, d'augmenter les salaires et d'accorder plus d'avantages sociaux. L'opposition du Fonds monétaire international fut catégorique. La stabilité macroéconomique passait ainsi avant la vie de millions de personnes.

Stephen Lewis ne livre pas seulement une analyse empirique. Son livre est aussi un récit déchirant du drame vécu par des millions d'Africains et d'Africaines, orphelins du sida, enfants-chefs de ménage, grands-mères redevenues mères sans moyens de remplir cette fonction. Bref, toutes les profondes mutations que le sida a imposées aux sociétés africaines et dont les conséquences sont tout simplement indescriptibles.

Aux victimes anonymes, Lewis redonne un visage, une histoire, une âme et même un espoir. S'il décrit la douleur insoutenable vécue par des millions de personnes, ainsi que l'indicible déstructuration de plusieurs dynamiques sociales à cause du sida, Stephen Lewis décrit aussi avec beaucoup d'affection, d'amour et d'admiration le combat mené par les femmes africaines, à qui il dédie d'ailleurs le livre. Son message est simple: aucune victoire ne sera possible ni durable aussi longtemps que la moitié de l'humanité demeurera citoyenne de la cour arrière.

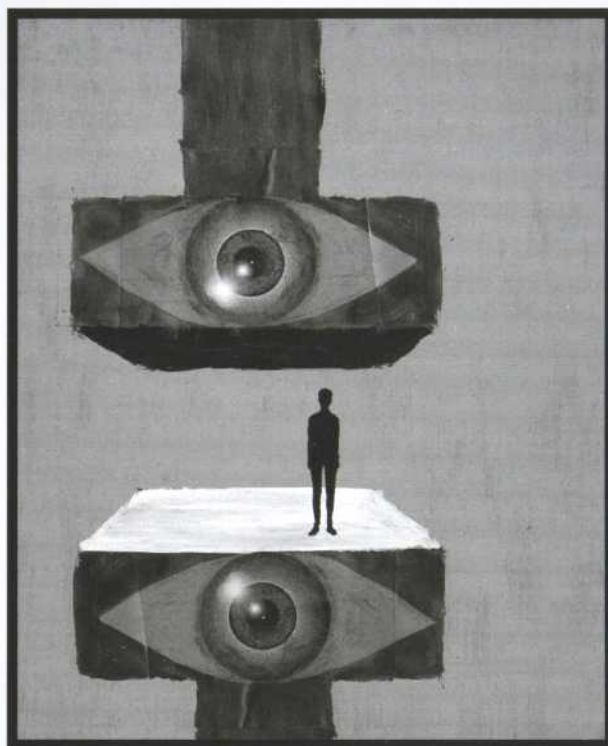
Le dernier diseur de vérité, le dernier résistant, a-t-on envie de dire après avoir lu Stephen Lewis. Sa personnalité, sa dissidence, son franc parler, la témérité de son action se démarquent catégoriquement du profil classique du fonctionnaire international. On aura compris qu'à l'ONU, il n'a pas mené une carrière. Il a livré des combats pour la justice sociale et la dignité humaine.

FRANÇOISE NDUWIMANA

Prochain numéro

Le numéro de décembre de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et librairies dès le 30 novembre. Profitez-en pour le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur la crise écologique et ses conséquences sur la vie humaine : analyse des rapports préoccupants du GIEC sur les changements climatiques; la question de l'eau – contamination, privatisation, etc.; un regard critique sur l'idéologie qui avalise la dérive écologique – la post-humanité; les bases et principes d'une nouvelle écologie politique devant l'urgence d'agir;
- une controverse sur les publicités-chocs d'intérêt public;
- un regard sur la foi et l'athéisme;
- la suite de la chronique littéraire de Ying Chen, illustrée par le photographe Zohar;
- les œuvres de nos artistes invités, les étudiants de Lino.



Aurélié Painnece, *Souriez*, 2007

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, écrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : www.revuerelations.qc.ca.

Relations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 45 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)

par téléphone : 514-387-2541

par télécopieur : 514-387-0206

par courriel : relations@cjf.qc.ca

par la poste :

Relations

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

www.revuerelations.qc.ca

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$ à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*)
ou par Visa

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

LE CERVEAU A BESOIN D'EXERCICE QUOTIDIEN.



LE DEVOIR EST PUBLIÉ TOUS LES JOURS.



◆ On n'est jamais trop curieux ◆